

**2021-2026**  
**Procès-verbal n° 17b de la séance ordinaire du Conseil général**  
**du mercredi 5 juillet 2023,**  
**à la salle de l'Hôtel cantonal, place de l'Hôtel-de-Ville 2**

**Présidence:** Mme Sonja Gerber

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 19.33 heures

Présence de 63/80 membres du Conseil général et de 5/5 membres du Conseil communal.

Excusé·e·s (17): Mmes et MM. Diana Andrea, Ibrahim Berisha, Raphaël Casazza, Charles de Reyff, Ana Teresa Fontes Martins, Andrey Nazheskin, Elena-Lavinia Niederhäuser, Bettina Noll, David Papaux, Marie-Claire Rey-Baeriswyl, Alexandre Sacerdoti, Claudine Sautaux, Alicia Schaller, Giulia Tognola, Lea Wattendorff, Jean-Pierre Wolhauser et Chloé Zainal.

Absent·e·s: -

Scrutateur·rice·s: Mmes et MM. Anne Butty Revaz, Johan Dick, Camille Goy, Véronique Grady, Chantal Wicky Collaud et Laurent Woeffray.

Secrétariat: Mme et MM. David Stulz, Mathieu Maridor et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: MM. Vincent Haymoz, Pascal Quillet et Thierry Vidmer.

**La présidente.** M. le syndic, M. le vice-syndic, Mmes les conseillères communales, M. le conseiller communal, M. le vice-président, cher·ère·s collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette séance de relevée. Je salue également les membres de l'administration communale, les visiteurs, ainsi que les représentant·e·s de la presse. Je salue tout particulièrement Mme la conseillère communale, Andrea Burgener Woeffray, ainsi que notre collègue, Mme Amélie Baechler, qui ont leur dernière séance aujourd'hui avec nous.

## 1. Communications de la présidente

### La présidente.

- A. Nous allons tenter de terminer rapidement cette séance afin de pouvoir prendre l'apéro dinatoire prévu vers 21.30 heures. J'envisage donc de ne pas faire de pause, en espérant que mes calculs seront bons.
- B. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).

---

## 9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 10 (2021-2026) de Mmes Caroline Revaz et Ana Teresa Fontes Martins (Le Centre/PVL) lui demandant d'étudier la possibilité de publier en ligne les données d'accessibilité des espaces publics, des locaux administratifs et des lieux privés accessibles au public

### Steiert Thierry, syndic.

cf. annexe.

Le Conseil communal est sensible aux difficultés auxquelles font face les personnes à mobilité réduite et souhaite améliorer l'information permettant de faciliter les déplacements et les démarches administratives de tou-te-s en ville de Fribourg.

Il propose ainsi les actions suivantes, qui seront réalisées par le Service de la communication, en collaboration avec le Secteur de la cohésion sociale et le Secteur de l'intendance des bâtiments:

- 1) Création d'une page "mobilité réduite" sur le site internet [www.ville-fribourg.ch](http://www.ville-fribourg.ch)

Sur cette nouvelle page, la population trouvera des informations sur les lieux publics accessibles à tous:

- premièrement grâce au lien vers la carte de Pro Infirmis: les informations y sont visibles sous la forme d'une carte interactive ou sous forme de liste et les données sont accompagnées de photographies, de pictogrammes et de nombreux détails complémentaires. Pour la Ville de Fribourg, une centaine de lieux ont été analysés et répertoriés par des personnes spécialement formées à cet effet. La plateforme dispense ainsi des informations sur l'accessibilité des restaurants, hôtels, musées, bibliothèques, lieux de culte, établissements scolaires et toilettes publiques.
- deuxièmement avec le répertoire de l'Association fri-access, qui s'est donnée pour mission de répertorier les lieux publics fribourgeois accessibles à tou-te-s. Environ 200 lieux ont ainsi été visités et répertoriés dans tout le canton, dont environ un quart en ville de Fribourg. Les

informations sont disponibles sous forme de répertoire, avec possibilité de filtrer les informations selon l'accessibilité souhaitée ou le type d'établissement recherché.

- finalement, une liste donnera toutes les informations nécessaires sur l'accessibilité des bâtiments communaux.

2) Ajout d'une icône sur les pages des lieux communaux ouverts au public

Les lieux ouverts au public et disposant d'une page sur le site internet de la Ville seront complétés d'une icône indiquant s'ils sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les guichets communaux, les infrastructures sportives, parcs et places de jeux accessibles seront ainsi rapidement identifiés.

Grâce à ces améliorations, les citoyen-ne-s disposeront immédiatement sur le site internet de la Ville de toutes les informations utiles pour gérer leurs déplacements et leurs démarches administratives, que celles-ci soient effectuées à distance ou en se rendant au guichet.

**Revaz Caroline** (Le Centre/PVL). Nous remercions le Conseil communal pour cette réponse apportée au postulat n° 10. Nous sommes satisfaites par le contenu de la réponse qui cerne globalement, selon nous, correctement les problématiques principales de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite en ville de Fribourg. Nous espérons que les mesures mises en place amélioreront durablement l'accessibilité à tout un chacun.

Le postulat n° 10 est ainsi liquidé.

---

**10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 49 (2021-2026) de MM. Gérald Collaud et Simon Jordan (CG-PCS) lui demandant d'étudier la possibilité d'améliorer les conditions-cadres du stationnement des vélos**

**Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et de la Mobilité.**

cf. annexe.

Le Conseil communal est d'avis que la demande des postulants visant à améliorer les conditions-cadres du stationnement des vélos en ville correspond à la stratégie actuelle mise en œuvre par le Service de la police locale et de la mobilité, qui voit un renforcement significatif de l'offre. Les nombreux couverts à vélos déjà planifiés vont également dans le sens de leur demande. Il n'y a qu'à lire le rapport final dans lequel on indique où on en a planifié. De plus, le Conseil communal étudiera, lors de chaque projet, la définition des endroits adéquats permettant de faire corrélérer l'offre en stationnement des cycles avec la demande.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal estime avoir répondu aux questions posées par les auteurs du postulat.

**Collaud Gérald** (CG-PCS). Nous remercions le Conseil communal pour sa réponse. Nous sommes très contents d'apprendre qu'un modèle dans le catalogue du mobilier urbain communal ait été sélectionné, adopté. Son utilisation quasi-systématique améliorera grandement les conditions-cadres pour le stationnement des vélos.

Le postulat n° 49 est ainsi liquidé.

---

**11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 50 (2021-2026) de MM. Jean-Thomas Vacher et Simon Murith (Le Centre/PVL) lui demandant d'étudier la possibilité de décerner un prix à un projet culturel collaboratif**

**Dietrich Laurent, directeur de la Culture.**

cf. annexe.

Le Conseil communal remercie les postulants qui permettent, pour l'instant, d'éclaircir les différentes pistes que pourrait offrir un dispositif tel que présenté.

La réponse au postulat s'inscrit dans un contexte post covid-19, une révision totale de la loi cantonale sur les affaires culturelles et sur la transformation de l'Agglomération tout en appliquant la politique culturelle de "Culture - Kultur 2030". La Ville de Fribourg a ainsi développé plusieurs dispositifs de soutien.

Un de ces dispositifs était en effet la création d'un prix dont les contours seraient à définir, et ceci sans faire concurrence au prix déjà attribué par l'Etat, l'Agglomération ou d'autres organismes en Suisse. Il s'avère que l'Etat a lancé, en mars dernier, un appel à projets culturels collaboratifs, qui est très proche de ce qui est présenté dans le postulat n° 50.

Aujourd'hui, la Ville soutient par le biais de ses subventions extraordinaires et annuelles bon nombre de projets qui sont naturellement collaboratifs. Elle le fait aussi grâce aux échanges qu'elle entretient avec les institutions et les acteur·rice·s culturel·le·s. Il est très réjouissant de constater que les institutions culturelles participent dès cette année à une collaboration avec la Ville sur des résidences de recherche, mais collaborent entre-elles comme on peut le constater lors des saisons et des festivals qui sont organisés en ville.

Le Conseil communal a examiné la possibilité de créer un prix mais plusieurs options doivent être encore évaluées. Les réflexions se poursuivent donc. L'aboutissement de ces dernières dépendra essentiellement d'un arbitrage dans l'attribution des ressources.

**Vacher Jean-Thomas** (Le Centre/PVL). Nous vous remercions pour ce rapport.

Nous avons notamment apprécié les pistes envisagées par le Service de la culture, afin de répondre aux nombreux défis auxquels fait face le monde de la culture. L'administration communale a parfaitement saisi la visée du postulat, soit de stimuler la création culturelle de manière collaborative et aller au-delà des subventions extraordinaires mises en place jusqu'ici.

Nous saluons l'idée de "récompense rétrospective" avec l'octroi d'un mandat annuel suivant la remise du prix qui permettrait non seulement de valoriser le patrimoine culturel local et ses acteurs, mais également d'encourager la création de nouvelles œuvres et de nouvelles collaborations.

Nous saluons bien évidemment aussi la volonté de ne pas introduire des prix culturels bis, semblables à ceux déjà mis en place par l'Agglomération ou le Canton, mais de compléter ce qui existe déjà en apportant une plus-value.

Nous espérons que ce prix ou ces prix collaboratifs culturels seront initiés dans les meilleurs délais.

Le postulat n° 50 est ainsi liquidé.

---

## **12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 51 (2021-2026) de Mmes Véronique Grady et Océane Gex (PLR) lui demandant d'étudier la possibilité d'introduire un système de ramassage mobile des déchets organiques**

**Burgener Woeffray Andrea**, directrice de l'Edilité.

cf. annexe.

Le Conseil communal est conscient de la difficulté pour certain-e-s habitant-e-s de sortir les déchets organiques de leur poubelle. Il est favorable à l'organisation d'une collecte centralisée des restes alimentaires plutôt qu'à une collecte décentralisée en porte-à-porte dans de petits contenants.

Dans l'attente de l'introduction du nouveau concept de gestions des déchets, le Conseil communal poursuit les actions visant d'une part à réduire la production de déchets en amont et à proposer, en plus de la collecte en porte-à-porte, des solutions ponctuelles, par quartier, permettant d'en améliorer le tri. En cas de mise en œuvre d'une déchetterie mobile sur le territoire communal, une collecte des restes alimentaires serait envisageable. Pour de plus amples explications, je vous renvoie à la réponse intégrale du Conseil communal.

**Gex Océane** (PLR). Nous ne sommes pas vraiment satisfaits de cette réponse, vous pouvez bien évidemment l'imaginer.

Nous ne demandons pas une récolte de déchets organiques en porte-à-porte, bien au contraire. Là, où de nombreuses déchetteries de quartier existent déjà, il en est d'autant plus frustrant que le postulat n° 52, relativement similaire, a été bien plus pris en compte et pourrait être réalisé dès l'année prochaine.

Enfin, nous attendons encore le nouveau concept déchets, cité à de nombreuses reprises dans le rapport, et annoncé depuis bien longtemps.

Le postulat n° 51 est ainsi liquidé.

---

**13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 52 (2021-2026) de Mme et M. Sonja Gerber et Laurent Woeffray (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'introduire un véhicule de ramassage de petits déchets dans les quartiers de la ville**

**Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité.**

cf. annexe.

Après approfondissement de la question, le Conseil communal estime que la mise en œuvre d'une déchetterie mobile est un moyen pertinent pour améliorer la collecte des déchets valorisables en ville de Fribourg et le service à la population. La mise en œuvre d'une telle solution apporterait une réelle plus-value pour les habitant-e-s qui ne seraient plus contraint-e-s de se rendre aux Neigles pour déposer certains déchets recyclables. Le Conseil communal prévoit de rendre opérationnelle la déchetterie mobile sous forme de test en 2024, voire en 2025, sous réserve bien sûr notamment de l'approbation des budgets, de la disponibilité des ressources humaines et de l'acquisition du matériel.

**Woeffray Laurent (PS).** Nous sommes satisfaits de la réponse du Conseil communal et nous le remercions, ainsi que l'administration communale, pour sa rédaction. Nous espérons maintenant que nous verrons les montants correspondants dans le budget 2024, afin qu'un pas supplémentaire puisse être franchi vers une gestion des déchets et un recyclage encore meilleurs.

Le postulat n° 52 est ainsi liquidé.

**14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 53 (2021-2026) de Mmes et M. Camille Goy, Amélie Baechler, Valentine Mauron et Lionel Tissot (Vert·e·s) lui demandant d'étudier la possibilité de rendre obligatoire la pose de panneaux solaires lors de construction, rénovation ou surélévation de bâtiments présentant une surface en façade et/ou toiture intéressante**

**Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité.**

cf. annexe.

La Ville a mis en place différentes mesures visant le déploiement des technologies solaires. Elle a adopté des objectifs ambitieux à l'échelle du territoire. Les dispositions du PAL exigent que les toitures plates ou en pentes modérées, de surface intéressante et non protégée soient équipées de technologies solaires et/ou végétalisées. On peut d'ailleurs mentionner qu'aucune opposition n'avait été formulée dans le cadre de la révision du PAL par rapport à cet article. En parallèle à cette obligation, des aides financières et des conseils sont offerts aux citoyen·ne·s pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques. En plus, comme vous le savez, un financement alternatif sera mis en place. Les installations thermiques sont subventionnées au niveau cantonal. Les façades ne sont pas visées par cette obligation, mais sont également soutenues. Sur ses infrastructures, la Ville a développé un important plan de déploiement. Ainsi, les bâtiments et infrastructures faisant l'objet d'une construction ou d'une rénovation sont systématiquement équipés de technologies solaires. Ainsi, l'objectif de production annuelle fixé pour 2025 a déjà été atteint avec les installations mises en service au cours des dernières années. La législation fédérale est actuellement en révision et pourrait bientôt intégrer une obligation de pose de panneaux pour les toitures nouvelles et rénovées.

**Goy Camille** (Vert·e·s). Les postulant·e·s tiennent à remercier sincèrement Mme la conseillère communale A. Burgener Woeffray et ses Services pour ce rapport sérieux et fourni.

Concernant les mesures contraignantes, nous regrettons un peu que le rapport se limite à rappeler l'existence de l'article 317 du RCU. Comme nous l'expliquions lors de la défense du postulat, notre espoir était que le Conseil communal ose franchir le pas de ne plus laisser la possibilité alternative de recouvrir une toiture de végétation ou de panneaux solaires, mais pose une obligation idéalement cumulative. Espérons peut-être que cela viendra du niveau fédéral.

Concernant les mesures incitatives, nous félicitons la Ville de Fribourg pour ses mesures de promotion auprès des privés et l'encourageons à poursuivre les efforts de communication à propos des subsides existants. Nous saluons également les mesures prises pour développer le solaire sur les toits des bâtiments communaux et nous réjouissons de l'évolution de la production photovoltaïque sur les infrastructures de la Ville au cours des dernières années.

Le postulat n° 53 est ainsi liquidé.

**15. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 54 (2021-2026) de Mmes et M. Lionel Tissot, Amélie Baechler, Camille Goy et Valentine Mauron (Vert-e-s) lui demandant d'étudier la possibilité d'inciter, de manière proactive, une démarche collaborative pour l'assainissement énergétique des bâtiments privés**

**Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité.**

cf. annexe.

La rénovation du parc immobilier représente l'un des défis actuels majeurs, essentielle en réponse à la crise énergétique et à l'urgence climatique. La Ville a adopté un important plan d'assainissement de ses bâtiments communaux, mais les freins pour accélérer le taux de rénovation du parc immobilier privé restent importants. La Ville, consciente de ces enjeux, a entrepris la refonte du programme de subventions énergétiques qui prévoit notamment un accompagnement des propriétaires lors du lancement de leurs démarches de rénovation énergétique. Les différentes mesures de ce programme vous sont connues. Elles sont rappelées dans la réponse au postulat. La réponse esquisse également des réflexions sur des actions supplémentaires possibles, leurs avantages et désavantages en termes de faisabilité et moyens à disposition. La Ville favorise actuellement la réalisation de mesures existantes et facilement accessibles et cherche la collaboration avec le centre de compétence en rénovation des bâtiments du Canton qui propose des prestations de conseil technique, administratif, financier et juridique et qui met déjà à disposition une hotline gratuite.

**Tissot Lionel** (Vert-e-s). Mes collègues et moi-même sommes satisfait-e-s du rapport final établi. Nous profitons d'adresser nos vifs remerciements au Conseil communal et aux Services concernés pour l'excellente et exhaustive analyse effectuée.

Dans sa réponse, le Conseil communal nous informe de la refonte du programme des subventions communales afin de soutenir la rénovation des bâtiments dont le lancement est prévu cette année encore. Entre conseils en rénovation énergétique financés par la Ville et subventions pour le remplacement prématuré d'une chaudière fossile, nous ne pouvons que nous réjouir de cette pleine prise de conscience des enjeux liés au parc immobilier privé et des mesures qui seront prochainement déployées.

Nous encourageons le Conseil communal à poursuivre ses réflexions et à procéder rapidement à la mise en œuvre des mesures supplémentaires qui en découleront.

Nous nous réjouissons de voir à l'avenir davantage d'échafaudages, synonymes d'augmentation du taux annuel de rénovation énergétique du parc immobilier sur le territoire communal pour autant que les lenteurs administratives s'amenuisent.

Finalement, nous en profitons pour inviter le Conseil communal à mener une campagne de communication forte, visible et ciblée pour que les mesures mises en place ne restent pas lettre morte, mais bien au contraire qu'elles bénéficient de l'engouement espéré et attendu.

Le postulat n° 54 est ainsi liquidé.



**16. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 55 (2021-2026) de Mmes et M. Amélie Baechler, Lionel Tissot, Camille Goy et Valentine Mauron (Vert·e·s) lui demandant d'étudier les opportunités de réduire la dépendance communale au gaz**

**Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité.**

cf. annexe.

Aujourd'hui, il faut constater que la dépendance de la Ville de Fribourg au gaz est encore importante. 70% du gaz consommé est utilisé pour la production de chaleur pour le chauffage et la préparation de l'eau chaude sanitaire dans les bâtiments. Le solde est consommé par l'industrie. Deux efforts doivent être entrepris. D'une part le recours aux énergies renouvelables en favorisant le chauffage à distance avec un objectif d'une alimentation à 75% au minimum par des énergies renouvelables. D'autre part la diminution globale en énergie. Des efforts doivent être entrepris à tous les niveaux avec une attention particulière pour le gaz consommé par les bâtiments. Le rapport du Conseil communal dresse un aperçu de l'état actuel des efforts entrepris pour réduire la consommation de gaz au niveau fédéral, cantonal et communal avec des contraintes et des incitations mises en place. Ces mesures ont permis d'amorcer la transition énergétique. La transition du gaz vers les énergies renouvelables est en marche. Le Conseil communal partage l'avis des postulants qu'il faut accélérer encore cette transition, raison pour laquelle il soutiendra les propriétaires avec des subventions et incitations bien ciblées et mentionnées dans le rapport.

**Baechler Amélie (Vert·e·s).** Nous avons pris connaissance du rapport final au sujet du postulat n° 55 avec grande satisfaction et remercions le Conseil communal pour son travail. Quel plaisir de terminer mon mandat sur une note si positive!

Dans le contexte de l'acceptation récente de la nouvelle mouture de la loi fédérale sur le climat et l'innovation et quelques jours après l'acceptation longue haleine de notre loi cantonale sur le climat, nous saluons les efforts du Conseil communal en vue d'une diminution de la dépendance au gaz, notamment la nouvelle subvention qui vise spécifiquement à accélérer la sortie des énergies fossiles. Ainsi, tout propriétaire décidant de remplacer prématurément sa chaudière pour un système à énergie renouvelable pourra prétendre à une subvention. On avance et c'est vraiment très positif.

Nous demandons simplement au Conseil communal de veiller à ce que ces belles avancées soient correctement et suffisamment communiquées afin que la population puisse en bénéficier. Ainsi, le travail qui a mené à la précieuse analyse apportée dans ce rapport ne sera pas vain.

Je profite de la fin de cette minute de parole pour remercier chacun·e dans cette salle pour la fructueuse et presque toujours respectueuse collaboration. J'ai beaucoup apprécié siéger parmi vous durant ces deux ans.

Le postulat n° 55 est ainsi liquidé.

**17. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 56 (2021-2026) de Mme et M. Jean-Pierre Wolhauser et Véronique Grady (PLR) lui demandant d'étudier la possibilité d'aménager un espace récréatif sur le terrain de l'Hôpital des Bourgeois (parcelle 16228 RF de la Commune de Fribourg)**

**Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité.**

cf. annexe.

Le Conseil communal partage la volonté des postulants d'étudier des solutions d'aménagement au sud-ouest de l'Hôpital des Bourgeois. Ce terrain se trouve dans un périmètre d'un plan d'aménagement de détail (PAD). La demande d'étude des postulants correspond en partie aux objectifs d'aménagement applicables dudit PAD. Ces objectifs sont énumérés dans le rapport. Afin de réaliser les demandes des postulants, il faudra les intégrer dans cette planification et le développement du PAD. Pour cette raison, le Conseil communal ne donne pas suite au présent postulat.

**Grady Véronique (PLR).** Nous remercions le Conseil communal pour sa réponse.

Nous avons bien conscience que la parcelle fait partie du PAD et qu'elle fera l'objet d'un projet global et concerté sur un périmètre plus grand.

Néanmoins, nous regrettons l'absence de données quant à la planification de ces travaux et le manque d'ouverture à des solutions temporaires. Par exemple, cet été, aux Minoteries, à Genève, divers aménagements ludiques et temporaires agrémenteront le quartier en attendant l'aménagement définitif qui sera discuté avec les habitant-e-s lors d'un atelier. A titre informatif, voici les solutions provisoires que les autorités genevoises proposent à la population: deux balancelles végétalisées, un street-work-out, deux vélos arroseurs et une balançoire à jet d'eau, conçus et construits par l'association Label Vie que jaloueraient un tant soit peu les riverains du parc du Domino et un parc à chien qui ravirait notre colistier M. David Aebischer.

Nous espérons que le Conseil communal se ravisera et s'inspirera d'autres communes pour aménager des solutions mobiles et éphémères, qui ne nécessitent pas d'études, et faire ainsi le bonheur des usagers.

Le postulat n° 56 est ainsi liquidé.

---

**18. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 58 (2021-2026) de MM. Gérald Collaud (CG-PCS), Oliver Collaud (Vert-e-s) et Marc Vonlanthen (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'octroyer un subside aux entreprises et aux familles qui font l'achat d'un vélo-cargo**

**Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité.**

cf. annexe.

Soucieux d'encourager la mobilité douce, et notamment le recours au vélo, le Conseil communal soutient ce postulat. Le Canton a dernièrement validé le règlement d'utilisation du fonds en faveur de la transition énergétique, ce qui permet maintenant à la Ville de lancer son nouveau programme de subventions cet automne. Ainsi, la subvention prévoit l'octroi des montants suivants:

- pour le vélo électrique: 20% du prix d'achat, mais au maximum CHF 300.-;
- pour le vélo-cargo électrique: 20% du prix d'achat, mais au maximum CHF 600.-

Un monitoring sera réalisé afin d'évaluer si les aides proposées répondent aux besoins de la population ou si elles devraient être adaptées.

**Collaud Gérald (CG-PCS).** Je parle au nom de mes collègues cosignataires. Nous sommes très satisfaits du fait que le Conseil communal ait donné suite à notre postulat. Nous espérons, certes, un montant un peu plus élevé et donc plus incitatif, mais le signal donné est clair. Merci pour cette réponse.

Le postulat n° 58 est ainsi liquidé.

---

**19. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 60 (2021-2026) de Mme et MM. Rana Bassil, Laurent Woeffray, Marc Vonlanthen et Benoît Dietrich (PS) lui demandant de soutenir la culture par une aide plus conséquente et pérenne**

**Dietrich Laurent, directeur de la Culture.**

cf. annexe.

Le Conseil communal remercie les postulants pour leur demande en faveur de l'augmentation des dispositifs de soutien dédiés à la culture.

Un des besoins entendus très fréquemment par les acteur·rice·s culturel·le·s est, en effet, une coordination accrue des subventionneurs dans les processus d'octroi de subventions, notamment pour simplifier le côté administratif. Dans le cadre de la modification de l'appareil législatif cantonal et de la gouvernance régionale, l'initiative d'un guichet unique fait son chemin et les travaux

techniques et politiques ont commencé. C'est en effet tous ensemble que cette proposition, qui avait aussi été amenée dans le cadre des Assises de la culture en 2014 déjà, pourra voir le jour. A suivre donc!

Concernant l'augmentation des moyens, là aussi il faut placer les différents dispositifs dans le cadre des changements actuels avec l'objectif d'une saine complémentarité selon les missions qui seront potentiellement réorganisées. Les discussions avancent, tant sur la loi cantonale sur les affaires culturelles que sur la gouvernance régionale. Dans l'intervalle, la Ville poursuit ses propres initiatives qui, de fait, a déjà augmenté de manière importante les moyens à disposition de la culture, mais avec des objectifs plus ciblés et des missions en lien avec la stratégie du Conseil communal et des besoins actuels.

En l'état, il n'est pas prévu d'augmenter les subventions extraordinaires avant la fin des discussions actuelles avec les autres subventionneurs.

**Bassil Rana (PS).** Nous tenons à remercier le directeur de la Culture et son Service pour cette réponse détaillée. Bien qu'elle ne nous permette pas de dire que nous ne sommes pas satisfait-e-s, nous restons néanmoins sur notre faim. Nous apprécions tous les projets qui voient le jour ici et là, mais nous sommes désolés de constater qu'il n'existe toujours pas de véritable politique culturelle communale. Il semble que la stratégie en place consiste à parler longuement, voire très longuement, d'une vision qui ne se concrétise pas. Nous espérons sincèrement que toute la bonne volonté exprimée dans votre réponse se traduira rapidement en actions concrètes, et que cela ne restera pas de simples mots sur papier. Nous continuerons à suivre ce sujet de près.

Dans cette vision, il serait essentiel d'inclure blueFACTORY avec des objectifs clairs et précis:

- Quel avenir pour la TRNSTN RADIO?
- Quelle stratégie pour le SMEM, musée unique au monde qui attire des artistes et des fans du monde entier? Avoir ce musée à Fribourg représente un avantage non seulement culturel, mais aussi touristique et économique, qui reste malheureusement sous-exploité en raison de l'incertitude et du manque de ressources financières.
- Quelle est la place de la culture à blueFACTORY? Entre l'innovation, les habitations, la disparition de la Tour vagabonde et la démission de Martin Schick sans suite, y-a-il encore un espoir?

Nous sommes conscient-e-s que la mise en place d'une stratégie culturelle prend du temps et que les discussions peuvent être compliquées et complexes. Cependant, je m'amuse à terminer avec cette constatation: la NASA a envoyé le rover Curiosity sur Mars en seulement cinq ans, alors qu'il est question depuis neuf ans d'un guichet unique à Fribourg.

Le postulat n° 60 est ainsi liquidé.

**20. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 61 (2021-2026) de Mmes et M. Marc Vonlanthen, Denise Cardoso de Matos-Berger et Elena-Lavinia Niederhäuser (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'avoir une gestion de l'eau adaptée au changement climatique en milieu urbain**

**Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité.**

cf. annexe.

Le développement détaillé de ce postulat a permis au Conseil communal de répondre en détail aux diverses demandes formulées. Je me limite à vous en présenter les conclusions. A travers ses diverses stratégies, planifications et projets en cours ou prévus, la Ville cherche déjà activement à répondre aux demandes issues de ce postulat. Notamment, la révision du plan d'aménagement local, le programme Nature et Paysage et l'établissement du plan climat communal viseront à préciser les opportunités actuelles, les besoins futurs et les solutions adéquates pour le contexte de la Ville. Les collaborations et échanges en cours avec les divers partenaires en lien avec le concept ville-éponge seront maintenus et développés afin de suivre les développements techniques ou légaux dans ce domaine.

**Cardoso de Matos-Berger Denise (PS).** Vielen Dank für die ausführliche Antwort zum Postulat Nr. 61.

Es ist erfreulich zu sehen, dass die Stadt Freiburg bereits Massnahmen ergriffen hat, um den Herausforderungen des Klimawandels entgegenzuwirken. Die Transformation von städtischen Gebieten in Schwammstädte ist eine vielversprechende Strategie, um den Auswirkungen von Starkregenereignissen entgegenzuwirken und das städtische Klima während Hitzewellen zu verbessern.

Es ist ermutigend zu sehen, dass die Stadt Freiburg bereits ähnliche Postulate behandelt hat, die sich mit den Auswirkungen des Klimawandels und der Anpassung der Infrastruktur befassen. Die Integration von Grünflächen und vegetativen Elementen in städtische Planungen sowie die Bekämpfung von Hitzeinseln sind wichtige Schritte, um den Folgen des Klimawandels entgegenzuwirken.

Wir hätten uns gewünscht, dass der Gemeinderat etwas konkreter auf unsere Forderungen eingegangen wäre und uns mehr Lösungen für bereits bebaute Räume vorgestellt hätte.

Es ist zu betonen, dass die Anpassung an den Klimawandel eine kontinuierliche und langfristige Aufgabe ist. Es ist wichtig, dass die Stadt Freiburg ihre Bemühungen fortsetzt und weitere Massnahmen ergreift, um die Resilienz gegenüber den Auswirkungen des Klimawandels zu stärken.

Wir danken Ihnen für Ihre Bemühungen und hoffen, dass die Stadt Freiburg weiterhin eine Vorreiterrolle in der Anpassung an den Klimawandel einnimmt.

Das Postulat Nr. 61 ist somit erledigt.

## 21. Décision quant à la transmission des postulats:

**La présidente.** Le Bureau a unanimement qualifié tous les postulats figurant à l'ordre du jour comme tels et les a jugés recevables.

En premier lieu, je demande si la recevabilité de l'un ou l'autre des postulats figurant à l'ordre du jour est contestée. Le cas échéant, nous procéderons directement au vote sur la recevabilité de l'objet concerné. Dans un deuxième temps, nous aborderons la question de la transmission en suivant l'ordre du jour.

**Steiert Thierry, syndic.** Le Conseil communal ne conteste pas la recevabilité des postulats présentés ici, mais nous reviendrons tout à l'heure sur la question de leur transmission.

**La présidente.** A qui puis-je donner la parole pour une éventuelle contestation de la recevabilité de l'un ou de l'autre des postulats? La parole n'est pas demandée. La recevabilité des instruments parlementaires figurant à l'ordre du jour n'étant pas contestée, nous traiterons uniquement de la question de leur transmission.

- n° 105 de M. Andrey Nazheskin (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'installer davantage de défibrillateurs sur le territoire communal

En l'absence excusée de M. Andrey Nazheskin, la discussion sur le postulat n° 105 est reportée à une séance ultérieure.

- n° 106 de MM. Benoît Dietrich et Laurent Woeffray (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de développer un concept de First Friday dans le périmètre de la rue de Lausanne et autour de la Cathédrale

**Steiert Thierry, syndic.** Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

**Woeffray Laurent (PS).** Die Bauarbeiten rund um die Kathedrale sind in vollem Gange und das Gebiet um diesen symbolträchtigen Ort unserer Stadt sollte bereit sein, sich der Bevölkerung im Herbst 2024 in einem neuen Licht zu zeigen. Der Perimeter wird dann bereit sein, um von der Freiburger Bevölkerung mit neuem Leben eingehaucht zu werden. Die Stadt Freiburg hat also ein grosses Interesse daran, bereits jetzt Strategien zu entwickeln und Aktivitäten vorzubereiten um genau dies zu fördern.

Durch den Bau von Einkaufszentren an der Stadtperipherie sowie durch den aufkommenden Online-Handel ist dieser Perimeter nämlich, wie in vielen anderen Städten auch, mit einem Strukturwandel konfrontiert, der sich in einem Vitalitätsverlust des Einzelhandels äussert. Nein, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, ich werde jetzt nicht ein mehrstöckiges Parkhaus in der Grenette fordern, wie dies vermutlich von einigen in diesem Raum gefordert werden könnte, sondern eine effizientere

und nachhaltigere Massnahme vorschlagen, um diesem Vitalitätsverlust entgegenzuwirken. Dieser besteht darin, die Aufenthaltsqualität des Quartiers zu erhöhen und den Einzelhandel durch gezielte Aktivitäten zu unterstützen.

Avec le "First Friday", la Ville de Bienne a mis en place un concept qui invite précisément à cela. Il s'agit d'une manifestation au cours de laquelle différents magasins, galeries et restaurants du centre-ville de Bienne ouvrent leurs portes plus longtemps chaque premier vendredi du mois et proposent des activités spéciales en impliquant notamment le milieu artistique. Le "First Friday" vise à encourager les gens à explorer le centre-ville de Bienne et à y découvrir la diversité des commerces locaux. C'est l'occasion pour tou-te-s de profiter d'une atmosphère animée et de participer à une soirée conviviale.

Grâce à sa grande majorité de petits commerces locaux, les ruelles autour de la Cathédrale et de la rue de Lausanne, se prêtent à un concept similaire en ville de Fribourg. Cela permettrait de soutenir le commerce et de faire connaître à la population la zone autour de la Cathédrale. Avec la vente du vendredi soir, il existe déjà aujourd'hui la possibilité d'organiser un éventuel événement jusqu'à une heure tardive, environ 22.00 heures.

Vous l'aurez compris, le postulat n°106 demande au Conseil communal d'examiner, comment le concept du "First Friday" pourrait également être développé dans la zone autour de la Cathédrale et de la rue de Lausanne. Je vous remercie pour votre soutien.

**Tissot Lionel** (Vert-e-s). Tout d'abord, permettez-moi d'apporter une correction au dire des auteurs du présent postulat. Le "First Friday" n'est pas une initiative de la Ville de Bienne, mais bien d'un habitant, Reto Blösch qui importa l'idée au retour de l'un de ses voyages à Hawaï. D'ailleurs, avec son ami Daniel Schneider, ils déploraient au micro de la RTS le manque de volonté et de soutien de la Ville de Bienne.

Cela étant, la question sous-jacente de ce postulat est la suivante: est-ce le rôle de la Ville d'être activatrice du nouveau visage de ce quartier emblématique?

Notre groupe est convaincu que la Ville peut et même doit jouer le rôle de moteur dans l'animation de ses quartiers. C'est pourquoi nous soutiendrons la transmission de ce postulat.

Ne nous arrêtons pas à un simple copier/coller du "First Friday". Ce qui marche outre-Sarine, ne fonctionne pas forcément ici. D'autant plus que la morphologie et le tissu urbain de notre ville n'est de loin pas similaire à Bienne. Dès lors, nous invitons le Conseil communal à lancer un appel à projets pour proposer un concept afin de rendre ce secteur convivial, attractif et vivant où habitant-e-s ou simples personnes de passage puissent passer un moment de découvertes, suspendu dans le temps. Le projet lauréat devrait même bénéficier d'un soutien financier et/ou logistique de la Ville de Fribourg.

**Rugo Claudio** (PA). Je suis heureux de savoir que l'on relaye mes idées, parce que l'idée du "First Friday" a été évoquée il y a une ou deux années. Je précise à notre vice-président que c'est moi qui avait proposé au Conseil communal de me suivre. Je suis content d'être suivi par d'autres membres, je vous en remercie. J'espère que mes autres idées seront aussi piquées, comme l'ont été les rentes à

vie du Conseil communal, comme l'ont été les rentes à vie du Grand Conseil, etc. Vous connaissez mieux que moi mon parcours.

### Vote

**Le Conseil général décide, par 58 voix contre 1 et 3 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 106 de MM. Benoît Dietrich et Laurent Woeffray.**

**Ont voté en faveur de la transmission:** 58 Allenspach Christoph (PS), Bassil Rana (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khmel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rugo Claudio (PA), Salina Adrienne (PLR), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s)

**A voté contre la transmission:** 1 Aebischer David (PLR)

**Se sont abstenus:** 3 Baechler Amélie (Vert-e-s), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL)

- n° 107 de Mmes Anne Butty Revaz et Caroline Revaz (Le Centre/PVL) demandant au Conseil communal d'établir une étude sur les locataires des places de parc de parking souterraines en ville de Fribourg

**Steiert Thierry, syndic.** Le Conseil communal vous propose de ne pas transmettre ce postulat. L'intention est certes louable de connaître l'identité des locataires des places de parc souterraines en ville de Fribourg, cela étant, les parkings souterrains ne sont pas en propriété de la Ville. Cela poserait de gros problèmes en termes de protection des données et il serait donc quasiment impossible d'obtenir les résultats espérés par les auteurs du postulat. C'est la raison pour laquelle ce travail générerait énormément d'efforts et d'heures de travail pour un résultat probablement très peu satisfaisant. Nous préférons appliquer une autre méthodologie, qui permettra finalement d'atteindre les mêmes buts, mais sans engager les moyens disproportionnés tels qu'imaginés par les auteurs du postulat.

**Revaz Caroline (Le Centre/PVL).** Le thème de la mobilité secoue régulièrement notre hémicycle, faisant également frissonner les pages de nos fidèles quotidiens régionaux.

La Ville de Fribourg et ses autorités ont à cœur de faire cohabiter tou-te-s usager-ère-s sur son territoire. Afin d'optimiser cette cohabitation, un élément essentiel est le stationnement. C'est justement le stationnement que vise le présent postulat. Anne Butty Revaz et moi-même demandons la réalisation d'une étude de l'utilisation des parkings souterrains situés sous les pavés de notre belle cité. Cette étude doit permettre de déterminer les habitudes d'utilisation des parkings par les quatre grands groupes d'utilisateurs de parking que sont les habitant-e-s, les personnes travaillant sur le territoire de la ville, les personnes réalisant des achats ou les personnes présentes pour des loisirs. Ces groupes de personnes ont notamment été identifiées par l'étude de SuisseEnergie pour les communes, intitulée "Gestion du stationnement dans les communes - Boîtes à outils".



La question de la sécurité des données étant ouverte, nous invitons l'administration communale fribourgeoise à trouver un chemin afin que cette étude soit compatible avec une anonymisation des données récoltées. De nombreuses villes suisses ont déjà réalisé de telles études avec succès. Il ne fait aucun doute que notre administration y parviendra également.

Je vous remercie pour le soutien que vous apporterez au présent postulat.

**Menétrey Fabienne** (Vert-e-s). La demande faite dans ce postulat est plutôt intéressante. Les Vert-e-s se questionnent également sur l'utilisation des nombreuses places, souvent laissées vacantes, des parkings souterrains de notre territoire. Certes, nous souhaitons optimiser l'utilisation de ces places souterraines plutôt que les places hors-sols. Cependant, nous refusons d'augmenter l'attractivité des parkings en pleine ville et ainsi d'encourager les automobilistes à encore et toujours dominer l'espace public.

Suite au commentaire de notre syndic sur la difficulté d'obtenir les chiffres et statistiques demandés dans cette étude par les propriétaires des parkings (car ils et elles n'ont aucune obligation de fournir ces données), nous refusons la transmission de ce postulat surtout afin de ne pas mobiliser tout un Service pour un résultat moindre et inutile pour la planification des politiques de mobilité et d'utilisation de l'espace public.

Par ailleurs, nous sommes contentes d'apprendre qu'un autre outil efficace, qui permettrait une cartographie effective de l'utilisation des places de parking souterraines, va être mis en place. Nous attendrons donc encore un peu.

**Rugo Claudio** (PA). Pour rappel au Conseil général et au Conseil communal, on indiquait le nombre de places de parking vacantes dans les rapports de gestion jusqu'à l'année dernière. Dès le moment où mon Parti a réussi à lister le nombre de places vacantes, ce chiffre a d'ailleurs été repris dans les journaux. Le nombre de places de parking a toujours été flou. Il avoisinait les 5'000 si je ne me trompe pas. Il a été soustrait, d'après M. Wicht, de 600 places en quelques années. On retire donc des places. On arrive à l'aberration, comme je vous l'avais expliqué, de faire une dizaine de places pour la Police alors qu'elle ne les utilise pas. J'en ai fait la propre expérience au café des Boulangers. Lorsque je les ai amenés, ils se sont parqués sur le trottoir au lieu d'aller sur la place réservée à la Police qui ne sert à rien. Dès le moment où l'on a commencé à calculer le nombre de places vacantes, eh bien où on a commencé à les supprimer dans le rapport de gestion annuel. On n'a plus les indications dans le rapport annuel sur le nombre de places qui sont au Conseil communal. On soutiendra donc encore une fois Mme C. Revaz et sa maman. J'aurai d'ailleurs, à ce sujet, d'autres commentaires, mais cela sera pour une prochaine fois.

#### Vote

**Le Conseil général refuse, par 38 voix contre 18 et 7 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 107 de Mmes Anne Butty Revaz et Caroline Revaz.**

**Ce postulat est ainsi rayé du rôle.**

2021-2026 – Procès-verbal n° 17b de la séance ordinaire du Conseil général  
du 5 juillet 2023

**Ont voté en faveur de la transmission: 18** Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Murith Simon (Le Centre/PVL), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rugo Claudio (PA), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS)

**Ont voté contre la transmission: 38** Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Fonjallaz Jérémie (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naima (PS), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Salina Adrienne (PLR), Seewer Leyla (PS), Tissot Lionel (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s)

**Se sont abstenus: 7** Collaud Gérald (CG-PCS), Goy Camille (Vert-e-s), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS)

- n° 108 de Mmes et MM. Marie-Claire Rey-Baeriswyl, Elisa Nobs, Simon Jordan (CG-PCS), François Miche et Pierre-Alain Perritaz (PS) demandant au Conseil communal d'étudier des stratégies de préservation de la colline du Torry pour limiter/éviter les constructions

**Steiert Thierry, syndic.** Le Conseil communal vous invite à ne pas transmettre ce postulat. Cela étant, l'un des auteurs du postulat m'a informé qu'il allait être retiré. Je m'abstiens donc d'argumenter. Si le retrait ne devait pas avoir lieu, alors je me permettrai de reprendre la parole pour étayer l'argumentation du Conseil communal.

**Perritaz Pierre-Alain (PS).** En effet, nous avons décidé de retirer ce postulat. Une question sera certainement posée lors d'une prochaine séance à ce sujet.

**Ce postulat est ainsi rayé du rôle.**

## 23. Divers

### A. Nouvelle résolution

Aucune résolution n'a été déposée.

### B. Nouvelles propositions

- n° 12 de MM. Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL), David Krienbühl (PLR), Pascal Wicht (UDC) et Simon Murith (Le Centre/PVL) demandant une réduction limitée dans le temps du coefficient des impôts communaux sur les bénéfiques et la fortune des personnes morales à 0.770

**Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL).**

### Développement de la proposition

Après le bénéfice record de 2021 de CHF 37 millions, les comptes 2022 de la Ville de Fribourg ont affiché un nouveau bénéfice extraordinaire de CHF 24 millions (soit 8% du total des charges de 279 millions), alors que le budget prévoyait un déficit de l'ordre de CHF 3 millions. Depuis l'augmentation d'impôt décidée au budget 2014, la commune a encaissé un bénéfice cumulé de près de 162 millions (avant attribution aux provisions et réserves volontaires). Au niveau des investissements, les comptes 2022 clôturent sur une charge nette de CHF 28.9 millions, alors que 97 millions étaient prévus au budget. Le Conseil communal continue de planifier de manière imprécise, sans prioriser et en reportant cette imprécision sur le dos des contribuables.

À l'heure où l'inflation augmente, que le pouvoir d'achat des ménages baisse et que les entreprises font également face à de nombreux défis (manque d'approvisionnement, augmentation des coûts de l'énergie, manque de main-d'œuvre dans certains secteurs, ...), un tel déséquilibre dans les finances publiques n'est plus admissible. La Ville de Fribourg encaisse trop d'impôts depuis plusieurs années. Les contribuables, eux, paient sans avoir le retour correspondant, gonflant simplement les caisses de la Ville.

Pour retrouver des comptes à l'équilibre et respectueux de l'équité fiscale, ainsi que pour offrir un retour à celles et ceux qui ont payé trop d'impôts, la classe moyenne en première ligne, les partis signataires proposent que le coefficient des impôts communaux sur les bénéfiques et la fortune des personnes morales soit abaissé à 0.77, dès le budget 2024 si possible, et ce jusqu'au 31 décembre 2026 (nouvelle législature).

A partir du budget 2027 (premier budget de la future législature), un réajustement du coefficient sur la situation actuelle (coefficient de 0.80) devra être étudié et soumis au vote du Conseil général - tout changement des coefficients fiscaux étant obligatoirement soumis au vote du Conseil général (art. 4 al. 2 let. p RCG, art. 2 du règlement des finances) - étant donné en particulier les nombreux investissements qui attendent la Ville de Fribourg pour réaliser les projets d'agglomération de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> génération.

**La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 13 de MM. Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL), David Krienbühl (PLR), Pascal Wicht (UDC) et Simon Murith (Le Centre/PVL) demandant une réduction limitée dans le temps du coefficient des impôts communaux sur le revenu et la fortune des personnes physiques à 0.770

**Vacher Jean-Thomas** (Le Centre/PVL).

### Développement de la proposition

Après le bénéfice record de 2021 de CHF 37 millions, les comptes 2022 de la Ville de Fribourg ont affiché un nouveau bénéfice extraordinaire de CHF 24 millions (soit 8% du total des charges de 279 millions), alors que le budget prévoyait un déficit de l'ordre de CHF 3 millions. Depuis l'augmentation

d'impôt décidée au budget 2014, la commune a encaissé un bénéfice cumulé de près de 162 millions (avant attribution aux provisions et réserves volontaires). Au niveau des investissements, les comptes 2022 clôturent sur une charge nette de CHF 28.9 millions, alors que 97 millions étaient prévus au budget. Le Conseil communal continue de planifier de manière imprécise, sans prioriser et en reportant cette imprécision sur le dos des contribuables.

À l'heure où l'inflation augmente, que le pouvoir d'achat des ménages baisse et que les entreprises font également face à de nombreux défis (manque d'approvisionnement, augmentation des coûts de l'énergie, manque de main-d'œuvre dans certains secteurs, ...), un tel déséquilibre dans les finances publiques n'est plus admissible. La Ville de Fribourg encaisse trop d'impôts depuis plusieurs années. Les contribuables, eux, paient sans avoir le retour correspondant, gonflant simplement les caisses de la Ville.

Pour retrouver des comptes à l'équilibre et respectueux de l'équité fiscale, ainsi que pour offrir un retour à celles et ceux qui ont payé trop d'impôts, la classe moyenne en première ligne, les partis signataires proposent que le coefficient des impôts communaux sur le revenu et la fortune des personnes physiques soit abaissé à 0.77, dès le budget 2024 si possible, et ce jusqu'au 31 décembre 2026 (nouvelle législature).

A partir du budget 2027 (premier budget de la future législature), un réajustement du coefficient sur la situation actuelle (coefficient de 0.80) devra être étudié et soumis au vote du Conseil général - tout changement des coefficients fiscaux étant obligatoirement soumis au vote du Conseil général (art. 4 al. 2 let. p RCG, art. 2 du règlement des finances) - étant donné en particulier les nombreux investissements qui attendent la Ville de Fribourg pour réaliser les projets d'agglomération de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> génération.

**La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.**

### **C. Nouveaux postulats**

- n° 109 de M. Gérald Collaud (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire une réduction de la taxe sur les chiens pour les senior·e·s au bénéfice de prestations complémentaires

**Collaud Gérald (CG-PCS).**

#### Développement du postulat

L'importance d'un animal de compagnie pour les personnes seules n'est plus à démontrer, en particulier pour les personnes âgées. Parmi les nombreux bienfaits sur la santé morale et physique on peut citer: l'exercice physique, la diminution du sentiment de solitude, la stimulation, etc.

Malheureusement, pour certaines personnes âgées, souvent en situation de précarité, posséder un chien est un coût qui n'est pas facile en raison de leurs moyens financiers limités.

Le présent postulat demande que la Ville étudie la possibilité d'introduire une réduction de la taxe sur les chiens pour les sénior-e-s au bénéfice des prestations complémentaires.

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 110 de M. Gérald Collaud (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place des minuteriers de compte à rebours aux feux de circulation

**Collaud Gérald (CG-PCS).**

#### Développement du postulat

Malgré l'interdiction de laisser tourner le moteur à l'arrêt (art. 33 OCR), rares sont les personnes qui éteignent leur moteur quand elles se retrouvent dans une file de voitures devant des feux de circulation. Les nouvelles voitures sont certes pour la plupart équipées d'un système automatique, mais nombre de personnes le désactivent. Une raison souvent invoquée est le fait de ne pas pouvoir démarrer à temps lorsque les feux passent au vert.

Le présent postulat demande que la Ville étudie la possibilité d'introduire des minuteriers de compte à rebours de feux de circulation. Ces minuteriers indiquent le temps restant avant que les feux passent au vert.

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 111 de Mmes et MM. Anne-Elisabeth Cattaneo-Python (Le Centre/PVL), Simon Jordan (CG-PCS), Caroline Chopard (Vert-e-s), Océane Gex (PLR) et François Miche (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer un corridor vert sur le territoire communal

**Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL).**

#### Développement du postulat

Le présent postulat demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de relier les espaces verts existants de la ville, soit les parcs urbains, les alignements d'arbres, qu'il s'agisse aussi de bacs à fleurs ou de caisses, et aussi éventuellement de futurs espaces verts, de manière à créer un corridor vert, à l'instar de la Transagglo.

Dans ce corridor vert, on pourrait intégrer les différents postulats déjà déposée qui aident à réguler les phénomènes climatiques, comme ceux d'une micro-forêt, de surfaces de biodiversité, etc.

Parallèlement, ce corridor vert pourrait également offrir un point de vue intéressant sur la ville pour les touristes et les habitant-e-s.

A notre époque où tout va très vite, avec les réseaux sociaux et l'intelligence artificielle (IA), un corridor ou un chemin vert favoriserait le bien-être psychologique, émotionnel et physique de l'être humain.

Fribourg pourrait ainsi servir de modèle à d'autres villes suisses et donner un exemple important à la population par son comportement en matière de biodiversité.

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 112 de Mme et MM. Christoph Allenspach, Denise de Matos-Berger et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal de clarifier la manière dont les services communaux peuvent aider les propriétaires privés d'espaces verts à améliorer la biodiversité

**Allenspach Christoph (PS).**

#### Développement du postulat

Dans le plan d'aménagement local révisé, la Ville a esquissé un vaste programme de valorisation de la nature, du paysage et de la biodiversité sur le territoire communal. Différentes mesures ont déjà été mises en œuvre, par exemple la création de la nouvelle place de la route des Arsenaux, la plantation d'arbres et la naturalisation d'îlots de circulation. De grands projets comme la renaturation de la Sarine et la rénovation du parc du quartier du Jura sont en cours de planification. Cela permet d'être optimiste.

En revanche, l'étude Etude Biodiversité montre une image quelque peu différente: certes, 7% du périmètre urbain - notamment des forêts - sont destinés à la protection de la biodiversité et 19% supplémentaires - notamment les jardins et les pelouses - offrent le potentiel d'un réseau de zones et d'éléments naturels. Ces derniers n'ont toutefois pas la qualité souhaitée. Bien que l'étude ne soit pas très détaillée, les auteurs estiment qu'il y a suffisamment de raisons de penser ainsi. La qualité d'une grande partie de ces surfaces est assez modeste et elles devraient être améliorées de manière appropriée et coordonnée en termes de biodiversité.

Ces surfaces et éléments naturels concernent généralement des propriétaires privés de pelouses et de plantations. Pour ces derniers, il n'est cependant pas facile de trouver les instructions et même les plantes nécessaires s'ils veulent améliorer la situation écologique. Dans la région de Fribourg, les entreprises horticoles et les pépinières sont jusqu'à présent peu sensibles aux questions écologiques et ne peuvent guère contribuer à la promotion de la biodiversité.

C'est pourquoi les auteurs du postulat souhaitent que le Conseil communal approfondisse ses réflexions afin de promouvoir la connectivité naturelle en ville:

Quelle aide les services communaux, en particulier le secteur Nature et Paysage et le Service des parcs et promenade, pourraient-ils apporter aux propriétaires privés pour le réaménagement des surfaces? Des conseils et des cours seraient-ils souhaités et possibles, et des plantes indigènes pourraient-elles être obtenues? Les connaissances nécessaires sont-elles déjà disponibles aujourd'hui

ou les employés communaux concernés devraient-ils d'abord être formés? Les possibilités en matière de personnel existent-elles ou faudrait-il créer de nouveaux postes? Quelle aide pourrait être proposée gratuitement et à quel prix serait-il possible d'obtenir des conseils supplémentaires et d'acheter des plantes? Le Conseil communal est-il prêt à inscrire au budget les coûts correspondants pour la Ville?

### **Unterstützung zur Förderung der Biodiversität durch die Ämter der Stadt**

Begehren:

Die Verfasser:innen des Postulats wünschen vom Gemeinderat eine umfassende Abklärung, inwiefern die städtischen Dienste den privaten Besitzern von Grünflächen eine Hilfestellung bei der Verbesserung der Biodiversität geben können.

Begründung:

Die Stadt hat im revidierten Ortsplan ein breites Programm zur Aufwertung von Natur, Landschaft und Biodiversität auf dem Stadtgebiet skizziert. Verschiedene Massnahmen wurden bereits umgesetzt, z.B. die Schaffung des kleinen Parks an der Zeughausstrasse, das Pflanzen von Bäumen und die Naturierung von Verkehrsinseln. Grosse Projekte wie die Renaturierung der Saane und die Erneuerung des Parks im Juraquartier sind in Planung. Das gibt Anlass zu Optimismus.

Hingegen zeigt die Studie Etude Biodiversité ein etwas anderes Bild: Zwar sind 7% des städtischen Perimeters - insbesondere Wald - zum Schutz der Biodiversität bestimmt und weitere 19% - insbesondere Gärten und Rasenflächen - bieten das Potential eines Netzes von natürlichen Zonen und Elementen. Letztere haben allerdings nicht die erwünschte Qualität. Zwar ist die Studie nicht genügend detailliert, doch sehen die Verfasser:innen einige Gründe für diese Annahme. Die Qualität eines grossen Teils dieser Flächen sei recht bescheiden, und sie sollten bezüglich Biodiversität in angemessener und koordinierter Weise verbessert werden.

Diese Flächen und natürlichen Elemente betreffen meist private Besitzer:innen von Rasenflächen und Bepflanzungen. Für diese ist es nun allerdings nicht ganz einfach, wenn sie die ökologische Situation verbessern wollen, auch die entsprechenden Anleitungen und sogar die nötigen Pflanzen zu finden. Die Gartenbauunternehmen und die Pflanzschulen sind in der Region Freiburg bis heute kaum sensibel für die ökologischen Fragen und können wenig zur Förderung der Biodiversität beitragen.

Deshalb wünschen die Verfasser:innen des Postulats einige vertiefte Überlegungen des Gemeinderats, um die natürliche Vernetzung im Stadtgebiet voranzutreiben:

Welche Hilfestellung könnten die städtischen Dienste, insbesondere die Sektion Natur und Landschaft und die Stadtgärtnerei, privaten Besitzer:innen bei der Umgestaltung der Umgestaltung der Flächen bieten? Wären Beratungen und Kurse erwünscht und möglich, und könnten einheimische Pflanzen in der Stadtgärtnerei bezogen werden? Sind die entsprechenden Kenntnisse bereits heute vorhanden oder müssten die betroffenen städtischen Angestellten zuerst geschult werden? Sind die personellen Möglichkeiten überhaupt gegeben oder müssten neue Stellen geschaffen werden? Welche Hilfestellung könnte kostenlos angeboten werden und zu welchen

Kosten wären allenfalls weitergehende Beratungen und der Kauf von Pflanzen möglich? Ist der Gemeinderat bereit, entsprechende Kosten für die Stadt ins Budget aufzunehmen?

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 113 de Mmes Elisa Nobs (CG-PCS) et Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer une bourse pour étudiant-e-s en médecine

**Nobs Elisa (CG-PCS).**

#### Développement du postulat

Le présent postulat demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place un système de bourses pour les étudiant-e-s en médecine.

Aujourd'hui, l'égalité des chances pour des études supérieures n'est toujours pas acquise pour toutes et pour tous. Ce d'autant plus pour les personnes qui suivent un cursus universitaire en médecine, études qui sont longues, exigeantes et coûteuses, et qui ne laissent pas beaucoup de marge de manœuvre pour les financer soi-même par un travail accessoire.

C'est pourquoi nous demandons au Conseil communal d'étudier la mise en place d'un système de bourse communal qui pourrait être lié à certaines conditions. Ces conditions pourraient être, par exemple, d'avoir réussi sa première année de médecine, et surtout de s'engager après ses études à installer son cabinet ou de pratiquer dans un cabinet de groupe en ville de Fribourg pour une durée suffisante, par exemple 5 à 7 ans. Une autre condition devrait être celle de pratiquer ou d'offrir des services en tant que médecin de famille (généraliste), de premier recours ou comme pédiatre, au service de la population de notre ville. Ainsi, ce système de bourses communales pourrait assurer une offre suffisante ou pour le moins, compléter l'offre de médecins de premiers recours et de pédiatres sur le territoire de la ville de Fribourg.

En parallèle, ce système de bourses communales offrirait un soutien à des jeunes étudiant-es qui n'auraient peut-être pas la possibilité de faire de longues études supérieures pour des raisons purement financières alors qu'elles et ils en auraient le souhait et les capacités intellectuelles.

À titre d'exemple, une commune en France est pionnière dans ce domaine. Étant confrontée à une pénurie de médecins, elle propose comme solution originale pour attirer un ou une futur-e médecin de s'engager à financer ses dernières années d'études en contrepartie de son installation sur son territoire: [tinyurl.com/boursemedecin](https://www.bfmtv.com/economie/economie-social/france/une-commune-paie-une-bourse-a-un-e-etudiant-e-en-medecine-qui-devra-exercer-sur-son-territoire_AN-201909060028.html).

([https://www.bfmtv.com/economie/economie-social/france/une-commune-paie-une-bourse-a-un-e-etudiant-e-en-medecine-qui-devra-exercer-sur-son-territoire\\_AN-201909060028.html](https://www.bfmtv.com/economie/economie-social/france/une-commune-paie-une-bourse-a-un-e-etudiant-e-en-medecine-qui-devra-exercer-sur-son-territoire_AN-201909060028.html))

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**



- n° 114 de M. Hervé Bourrier (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place une campagne de sensibilisation sur les problèmes de mobilité rencontrés sur le territoire communal

**Bourrier Hervé (PS).**

Développement du postulat

Ce postulat propose à la Ville de faire une campagne de sensibilisation sur les problèmes de mobilité rencontrés en ville en informant les usagers sur:

- la stratégie de mobilité mise en place par la Ville;
- rappel des comportements et des codes de bonne conduite pour tous les usagers;
- les alternatives proposées.

[Le document annexé énumère un certain nombre d'éléments et propose des ébauches de solutions pour répondre à la problématique.](#)

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

- n° 115 de M. Pascal Wicht (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer une place de stationnement de courte durée pour les camping-cars sur le territoire communal

**Wicht Pascal (UDC).**

Développement du postulat

Ces dernières années ont vu une forte croissance de l'utilisation par des touristes des camping-cars et autres minibus aménagés, qui s'est encore renforcée lors de la crise du Covid. Cette manière de voyager permet, notamment aux familles, de découvrir du pays pour un prix raisonnable. Toutefois, elle nécessite des emplacements dédiés qui permettent le stationnement pour une durée limitée et qui offrent certains équipements, en particulier un accès à l'eau ainsi que la possibilité d'évacuer les eaux usées, parfois de douches et de toilettes. En contrepartie, les usagers paient un montant modeste se limitant souvent à la taxe de séjour.

On le sait: voyager en Suisse coûte cher et tout le monde ne peut pas se le permettre, tandis que d'autres personnes font ce choix par goût de l'aventure comme un certain art de vivre. Si certains pays ont bien pris en compte cette réalité et ce besoin et proposent de nombreux emplacements équipés (répertoriés par l'application Park4Night), la Suisse reste relativement à la traîne, et le canton de Fribourg encore plus. Ainsi, notre canton ne comporte à ce jour que quatre emplacements, à Romont, Charmey, Jaun et Portalban. Ni la Ville de Fribourg, ni les autres communes de l'Agglomération n'ont pour l'heure fait le pas de développer une telle offre.

Il semble pourtant que la mise en service d'une telle place permettrait d'ajouter une carte supplémentaire à l'offre touristique de notre ville, et donc à son attractivité. De plus, cela ne

représente pas une concurrence pour les hôtels de la région, étant entendu que la clientèle cible, essentiellement familiale, n'est pas la même: celui qui ne peut pas venir en camping-car à Fribourg n'ira pas à l'hôtel à Fribourg, il ira en camping-car ailleurs. Cela nous semble donc un bon moyen de faire découvrir les charmes de notre ville à une clientèle familiale. La Ville de Romont l'a bien compris, qui inclut ceci dans son offre et sa promotion touristiques.

L'expérience menée dans d'autres communes montre que cela ne génère aucune nuisance. La courte durée du séjour (typiquement 24 heures) et la taille limitée de ces emplacements, généralement 2 camping-cars, permettent en outre d'éviter les problèmes liés à des groupes importants.

En ce qui concerne la tarification, à titre d'exemple, la Ville de Romont facture CHF 3.- par personne de plus de 16 ans, tandis que Charmey demande CHF 18.- pour le véhicule et la première personne et CHF 7.- par adulte supplémentaire, avec un petit supplément de CHF 5.- pour l'eau ainsi que pour l'électricité. Pour cette raison, le postulant et les signataires demandent au Conseil communal d'étudier la création d'une place de stationnement de courte durée (24 ou 48 heures) pour camping-cars sur le territoire communal, équipée a minima d'un accès à l'eau potable, d'une possibilité d'évacuer les eaux sales et d'un accès à l'électricité. Un emplacement possible serait à proximité du P+R de Bourguillon, qui offre l'avantage d'être à la fois un endroit paisible à l'extérieur de la ville, mais offrant un accès commode aux quartiers historiques par les transports publics ainsi que, via Lorette, par la mobilité douce. D'autres emplacements pourraient toutefois être envisagés.

**La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.**

#### **D. Réponse aux questions**

- n° 141 de M. Samuel Jordan (PS) relative à la présence d'un artisanat durable sur le site de blueFACTORY

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

##### Résumé de la question

En séance du Conseil général du 31 mai 2023, M. S. Jordan a posé la question suivante:

"J'avais l'habitude, depuis 2019, d'aller faire réparer mes vélos dans un atelier de réparation de vélos qui était établi dans la zone 'Garages' de blueFACTORY. Cet atelier était idéalement situé et participait à diversifier et animer ce site stratégique.

La présence de cet atelier était également en adéquation avec les objectifs de développement durable de blueFACTORY qui se veut 'un accélérateur d'hybridité, de transversalité et de co-responsabilité dans la transformation vers une société durable, où convergent l'artistique, le social et l'entrepreneuriat', selon le site internet.

Or, faute de garanties suffisantes pour la pérennité du local loué et faute d'alternatives adaptées sur le site, l'atelier de réparation de vélos, qui abritait également 'La Case à Stock', a quitté blueFACTORY pour un autre endroit.

D'où mes questions:

- l'artisanat durable a-t-il toujours sa place à blueFACTORY?
- quelle est la marge de manœuvre du Conseil communal de Fribourg pour garantir la pérennité d'un tel artisanat durable à blueFACTORY?
- les baux pour les sept locataires de la zone 'Garages' sont précaires et à court terme, étant donné que le bâtiment devrait être transformé dans le futur. Existe-t-il des alternatives viables sur le site de blueFACTORY pour ce type de locataires?"

Réponse du Conseil communal

- **L'artisanat durable a-t-il toujours sa place à blueFACTORY?**

L'artisanat durable a sa place à blueFACTORY car il répond aux missions figurant dans la charte d'utilisation du site. Plus particulièrement, l'atelier de réparation de vélos cité comme exemple correspond aux commerces ou services entrant dans une catégorie de produits compatibles avec la mission ou l'image du parc ou apportant une valeur ajoutée démontrable au site, qui est une catégorie listée dans les principes d'utilisation du site.

Il est à noter que si certains acteurs participant à la vie du quartier ont quitté le site car les lieux qu'ils occupaient étaient de nature précaire et pas toujours très adaptée à leurs activités, ceux-ci ont toujours été remplacés.

- **Quelle est la marge de manœuvre du Conseil communal de Fribourg pour garantir la pérennité d'un tel artisanat durable à blueFACTORY?**

En tant que co-actionnaire, la Ville de Fribourg est tenue de faire appliquer par la société blueFACTORY Fribourg-Freiburg SA la charte d'utilisation (preamble, art. C: "La Charte d'utilisation du site Bluefactory (Cardinal) constitue un document de référence liant. Les Parties à la présente convention sont tenues de la faire appliquer par la société") et peut ainsi demander une utilisation conforme à la charte si l'utilisation effective ne s'avérait plus en adéquation avec les principes figurant dans cette charte.

- **Les baux pour les sept locataires de la zone "Garages" sont précaires et à court terme, étant donné que le bâtiment devrait être transformé dans le futur. Existe-t-il des alternatives viables sur le site de blueFACTORY pour ce type de locataires?**

La démolition des garages est prévue dans le business plan du site. Les locataires sont tous au courant de la précarité des locations qu'ils occupent. Au-delà des espaces existants en faveur de la culture et de la vie de quartier, il en existe de nombreux en faveur de sociétés de service ou commerce comme la restauration, le musée de la bière, la location de voiture électrique comme Go Electric. Il en existe également pour des associations et artisans comme La Ressourcerie et le Sous-

marin jaune à la halle grise, ou un privé qui reprend l'espace de Veloservice Kust ou encore le NeighborHub pour des activités diverses.

A propos de réparation de vélos, il existe toujours Vélo-Salon (association Pignon-sur-Strass) dans les garages, atelier d'auto-réparation et de bricolage avec conseils de passionnés de la petite reine. Pour continuer sur le vélo, deux bourses aux vélos sont organisées sur site par Pro Vélo.

A plus long terme, d'autres espaces qui répondent à des objectifs liés à la vie de quartier ou aux commerces existent. Citons par exemple le silo à malt que blueFACTORY souhaite développer pour la vie de quartier.

Le rez-de-chaussée du bâtiment B, qui délivrera plutôt des espaces de bureaux, pourra également se prêter à de l'artisanat durable.

De même, le périmètre C, qui remplacera les garages suite à leur destruction, permettra d'offrir des alternatives à ces espaces, mais cela ne pourra se faire qu'après 2026. Celui-ci sera développé puis mis sur le marché par un investisseur propriétaire.

**Jordan Samuel** (PS). Je remercie le Conseil communal pour sa réponse circonstanciée. Je suivrai l'évolution de la station avec attention pour voir si l'artisanat aura toujours sa place sur le site de blueFACTORY

- n° 142 de M. Samuel Jordan (PS) relative à la baisse du nombre de naturalisations en ville de Fribourg en 2022

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

#### Résumé de la question

En séance du Conseil général du 31 mai 2023, M. S. Jordan a posé la question suivante:

"Cette question découle des statistiques contenues dans les annexes au rapport de gestion 2022 qui font apparaître qu'en 2021, la Ville de Fribourg a enregistré 155 naturalisations et qu'en 2022, ce nombre a chuté à 118. Le phénomène s'observe également à Bulle et dans d'autres communes du canton. Cette diminution importante est renforcée par le fait que le canton de Fribourg est l'un des trois cantons, avec Glaris et Appenzell Rhodes-Intérieures, qui naturalise le moins ses ressortissants d'origine étrangère.

D'où mes questions:

- Comment la Ville considère-t-elle la naturalisation en général?
- Quelle est l'interprétation de la Ville quant à la baisse du nombre de naturalisés en ville de Fribourg?
- Conscient que la marge de la Ville est extrêmement limitée dans ce domaine vis-à-vis du droit fédéral, la Ville compte-t-elle néanmoins entreprendre quelque chose?"

### Réponse du Conseil communal

Il importe de rappeler que *"la naturalisation suisse est considérée par le législateur fédéral comme étant l'ultime étape d'une intégration réussie (cf. message du 4 mars 2011 concernant la révision totale de la loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse, notamment ad. ch. 1.1, p. 2643 et ch. 1.2.3.1, p. 2649)"*. La nationalité est un lien particulier qui unit une personne à un État donné. Ce lien lui confère des droits, mais aussi des obligations envers cet État, qui peut les déterminer souverainement. Il en va de même pour le droit de cité. En effet, ce droit est un lien qui unit cette même personne à la Ville. La naturalisation est dès lors un élément fondamental du droit en tant qu'instrument important de l'état de droit, raison pour laquelle le traitement des dossiers de naturalisation a toujours été considéré comme une tâche importante de la Commune.

Si le nombre annuel de nouveaux titulaires de droit de cité reste un élément important, celui du délai de traitement des dossiers l'est davantage. En effet, lorsque ce délai est supérieur à un an, il prolonge le délai de traitement de ce même dossier par le SAINEC qui doit alors procéder à de nouvelles vérifications, ce qui prolonge d'autant la procédure de naturalisation.

Cela dit, alors que le nombre de nouveaux titulaires du droit de cité de la Ville a diminué en 2022, dans le même temps le délai de traitement d'un dossier de naturalisation a diminué pour atteindre aujourd'hui moins de huit mois. C'est dire combien le Conseil communal attache de l'importance à la procédure d'octroi du droit de cité afin que le candidat puisse acquérir la nationalité dans les meilleures conditions. Par ailleurs, l'ensemble des membres du Conseil communal montre chaque année un respect particulier aux candidats à la naturalisation en participant à la réception des nouveaux titulaires du droit de cité de la Ville de Fribourg.

S'agissant de la baisse du nombre de nouveaux titulaires du droit de cité de la Ville, différents facteurs expliquent ce phénomène:

- En premier lieu, il importe de relever que le durcissement des conditions d'acquisition de la nationalité oblige désormais le candidat à être titulaire d'un permis C (nouveau droit). Par ailleurs, ce dernier doit avoir aujourd'hui des connaissances linguistiques certifiées, ce qui n'était pas le cas sous le régime de l'ancien droit. Ces éléments ont eu deux conséquences importantes, à savoir une augmentation des demandes jusqu'au 31 décembre 2017 et une diminution importante des demandes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, date d'entrée en vigueur de la nouvelle loi.
- Entre 2020 et 2022, la période de Covid a eu pour effet de ralentir l'instruction des dossiers par les services cantonaux qui devaient notamment procéder à des auditions des candidats. Cet élément a prolongé d'autant la transmission des dossiers aux communes. C'est dire que la diminution du nombre de dossiers transmis a eu une influence sur le nombre d'octrois du droit de cité mais a permis une accélération du processus qui a eu pour effet de rattraper une partie du temps perdu en raison du Covid.
- Enfin et pour ces diverses raisons, seules 12 séances de commission ont eu lieu en 2022 alors que 16 ont été programmées en 2021. De plus, en raison du Covid, une séance de commission des naturalisations a été annulée au dernier moment au printemps 2022. Si tel n'avait pas été le cas, le Conseil communal aurait octroyé le droit de cité à environ 130 personnes au lieu de 118.

- En conséquence, il y a lieu de relever que la diminution du nombre de titulaires du droit de cité n'est pas liée à une sévérité du Conseil communal puisque le nombre de refus d'octroi du droit de cité oscille entre 0 et 3 ces dernières années, alors que dans le même temps, le nombre d'acceptations se situe entre 118 et 165.
- Il résulte de ce qui précède que si "le canton de Fribourg est l'un des trois cantons, avec Glaris et Appenzell Rhodes-Intérieures, qui naturalise le moins ses ressortissants d'origine étrangère", cela peut aussi s'expliquer par une présence moins importante de ressortissants étrangers d'une manière générale sur notre territoire.
- Enfin, le Conseil communal, retenant que le cadre légal régissant la procédure de naturalisation est adéquat, considère que même si les conditions formelles sont relativement élevées, l'administration communale traite nonobstant un nombre important de dossiers.

En réponse à la dernière question, le Conseil communal relève que la procédure de naturalisation est une procédure personnelle non obligatoire et que l'administré est libre de l'actionner ou pas. Cela dit, tout est mis en œuvre pour faciliter l'administré intéressé à entreprendre cette procédure. Non seulement les informations y relatives sont facilement accessibles, mais encore la Commission des naturalisations organise des cours d'instruction civique et a établi une brochure idoine de qualité distribuée à chaque candidat et publiée sur le site Internet de la Ville. De plus le secrétariat des naturalisations se tient à disposition pour conseiller et accompagner les personnes intéressées dans leur démarche.

**Jordan Samuel (PS).** Je remercie le Conseil communal pour la réponse détaillée et je suis très satisfait.

- n° 143 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) relative aux conséquences de la baisse de subventions fédérales pour le service public annoncées pour 2024 sur les prestations des transports publics

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

#### Résumé de la question

En séance du Conseil général du 31 mai 2023, M. P.-A. Perritaz a posé la question suivante:

"Il y a quelques semaines, notre cheffe du Département fédéral des finances, Mme Karin Keller-Sutter, pour ne pas la nommer, nous a informés que pour le budget 2024 de la Confédération, elle allait baisser les subventions fédérales pour le service public de 7.8%, et par conséquent, pour les transports publics.

Quelles sont les conséquences immédiates d'une telle annonce? L'Alliance SwissPass a annoncé une augmentation du prix des abonnements généraux de 4.8% pour la deuxième classe et de 1.9% pour la première classe. Cherchez l'erreur! Pour notre ville et notre canton, c'est Frimobil qui gère les tarifs. Frimobil nous a informés d'une augmentation de 3.9% de ses tarifs au changement d'horaire, au mois de décembre de cette année. 3.9%, c'est juste la moitié de la baisse de la subvention fédérale. Il faudra donc trouver 3.9% d'économies ailleurs. Faudra-t-il faire baisser les coûts de

fabrication des bus avec des commandes groupées, par exemple? Actuellement, cela se fait déjà et les coûts des matières premières ont fortement augmenté. Cela paraît donc impossible. Faudra-t-il faire baisser le coût des carburants ou de l'électricité? Depuis la guerre en Ukraine, cela paraît peu probable. Faudra-t-il faire pression sur les salaires des employé·e·s et leurs conditions de travail? Le syndicaliste que je suis vous dira qu'il se battra pour garder ses acquis. Il ne reste plus qu'une seule solution. Ce sont les prestations des transports publics. Là, il y a deux possibilités: maintenir les prestations actuelles avec une forte augmentation de l'indemnité versée aux transports publics ou, la plus probable, la diminution des prestations. En ces temps de réchauffement climatique, même d'urgence climatique, une telle proposition de la conseillère fédérale en charge des finances va totalement à l'encontre du bon sens. L'Agglo et la Ville se battent depuis de nombreuses années pour améliorer les prestations des transports publics. Ils se battent pour qu'il y ait un transfert modal de la voiture vers la mobilité douce et les transports publics. Tout cela pour se faire torpiller pour de vulgaires économies budgétaires, alors qu'en même temps le Conseil fédéral trouve plusieurs centaines de milliards pour le rachat de Credit Suisse par l'UBS.

D'où ma question: quelle est la possibilité qu'a le Conseil communal d'intervenir pour faire pression sur le Conseil fédéral?"

#### Réponse du Conseil communal

En mars dernier, l'Office fédéral des transports (OFT) a informé les entreprises de transports publics et commanditaires du trafic régional qu'il opérerait une réduction de 7.8% de son indemnité pour l'offre 2024. Un effort budgétaire a été demandé à tous les Offices fédéraux et sera entériné par le Parlement en automne. Il ne concerne donc pas uniquement la branche des transports publics.

Dans le contexte économique actuel et face à l'évolution défavorable des charges, la branche des transports publics a décidé d'ajuster les tarifs dès l'année prochaine. Ainsi, pour le Service direct, l'Alliance Swiss Pass a informé effectuer une augmentation de 4.3% différenciée, ce qui signifie que chaque produit subit une augmentation en fonction de son utilisation. S'agissant de la Communauté tarifaire Frimobil, cette dernière a décidé d'une augmentation linéaire de 3.9%, donc identique pour chaque produit.

Parallèlement, nous relevons que la fréquentation des transports publics est en constante évolution, ce qui est réjouissant.

Dans un tel contexte, les TPF travaillent sur l'efficience de leurs services et l'optimisation des ressources existantes afin de maintenir la qualité offerte à leur clientèle. N'étant pas commanditaire, c'est dans sa qualité d'actionnaire de l'entreprise que la Ville de Fribourg a le plus grand effet de levier.

**Perritaz Pierre-Alain (PS).** Je prends acte de la réponse du Conseil communal.

- n° 144 de Mme Véronique Grady (PLR) relative à la distribution des vignettes de stationnement

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

2021-2026 – Procès-verbal n° 17b de la séance ordinaire du Conseil général  
du 5 juillet 2023

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 31 mai 2023, Mme V. Grady a posé la question suivante:

"J'aimerais connaître le nombre de vignettes distribuées et de places extérieures disponibles par quartier pour 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021. En outre, dans les chiffres transmis (2022), vous mentionnez qu'il y a dans le quartier d'Alt 139 places disponibles, mais 147 vignettes distribuées. Par soustraction, on se rend compte que huit personnes n'ont pas de place accessible avec leur vignette. Dès lors, pouvez-vous me dire où elles parquent leur véhicule?"

Réponse du Conseil communal

Nombre de vignettes (Vign.) et de places disponibles pour les vignettes (Places) par quartier entre 2016 et 2021:

	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Vign.	Places	Vign.	Places	Vign.	Places	Vign.	Places	Vign.	Places	Vign.	Places
<b>Alt (A)</b>	117	150	133	150	144	150	153	149	150	149	160	137
<b>Gambach (B)</b>	71	213	83	213	79	213	80	205	82	202	88	202
<b>Bourg (C)</b>	341	441	374	435	371	435	373	431	387	414	356	404
<b>Pérolles (D)</b>	353	666	391	665	405	654	373	591	405	590	431	498
<b>Neuveville (E)</b>	218	513	264	486	269	486	281	485	298	488	293	488
<b>Jura (F)</b>	211	770	347	744	362	743	384	709	370	733	360	716
<b>Vignettaz-Nord (G)</b>	169	342	203	342	186	341	194	336	200	335	198	330
<b>Auge (H)</b>	254	345	277	345	269	345	268	344	260	344	261	335
<b>Cliniques (I)</b>	27	170	41	170	43	170	58	170	52	157	58	133
<b>Beaumont (J)</b>	74	277	100	267	99	267	112	263	126	262	123	262
<b>Schönberg (K)</b>	58	302	114	304	124	298	130	290	130	285	115	285
<b>TOTAL</b>	<b>1893</b>	<b>4189</b>	<b>2327</b>	<b>4121</b>	<b>2351</b>	<b>4102</b>	<b>2406</b>	<b>3973</b>	<b>2460</b>	<b>3959</b>	<b>2443</b>	<b>3790</b>



Le règlement sur le parcage prolongé dans les zones à stationnement réglementé (310.2) prévoit, à son article 7, la règle selon laquelle *"Le nombre des autorisations doit être inférieur au nombre de toutes les places publiques disponibles dans le secteur"*.

En raison d'une forte demande de vignettes et du nombre limité de places de parc dans le quartier d'Alt, il a été décidé de déroger exceptionnellement à ce principe et de délivrer un nombre d'autorisations légèrement supérieur au nombre de places de parc à disposition des habitant-e-s depuis l'année 2019. Ce choix était volontaire et se justifiait dans la mesure où il existe, dans ce secteur, deux zones de parcage non-comptabilisées dans les places à disposition des vignettes-habitant mais ouvertes au public en-dehors des heures de travail (le soir, la nuit, le week-end et les jours fériés). Il s'agit du parking du CO du Belluard et de celui du bâtiment de l'Edilité, à la rue Joseph-Piller 7, qui offrent respectivement 29 et 27 places supplémentaires en complémentarité d'usage dans le secteur, ce qui permet aux habitant-e-s de trouver une place de stationnement.

Il est à relever que ce règlement est actuellement en cours de révision, la phase de consultation ayant débuté le 21 juin et se terminant le 20 septembre 2023. L'avant-projet proposé par le Conseil communal et élaboré en amont par la Commission spéciale reprend le principe précité et prévoit des conditions supplémentaires restreignant le droit d'accès à la vignette, notamment en limitant celle-ci à une par logement. Ces conditions plus restrictives devraient permettre d'éviter qu'à l'avenir une telle situation inadéquate ne se représente.

**La présidente.** Il y a eu un erratum dans le tableau et un nouveau document a été envoyé à tous les membres par e-mail aujourd'hui.

**Grady Véronique (PLR).** Je tiens à remercier M. le conseiller communal et le Service concerné pour cette réponse, la rubrique "vignettes" ayant été supprimée du rapport de gestion depuis 2020. Je vous remercie également pour l'erratum qui fait suite à notre discussion d'hier soir concernant les additions du nombre de places de stationnement qui différaient des miennes. Avec plus de 2'000 places de parc ajoutées, je me suis quand même demandé si vous aviez changé radicalement de ligne de conduite.

En considérant ces totaux corrigés, on constate depuis 2016 une diminution de 12% du nombre de places de parc et une augmentation de 18% du nombre de vignettes distribuées. Sans compter les places condamnées lors de travaux, qui sont légion au centre-ville, ou supprimées provisoirement lors de manifestations d'envergure. La demande augmente et l'offre diminue pour toujours le même prix de CHF 396.- par an, sachant qu'aucune place n'est attribuée et que celles du quartier d'Alt sont sureoccupées depuis 2019, alors que le règlement communal l'interdit à l'article 7.

De plus, selon le rapport de gestion à la page 113, près de 600 vignettes ont été délivrées à des employés communaux et enseignants en 2019, n'ayant pas reçu de chiffres plus récents. Ce total représente le 25% des vignettes distribuées. Le 20 décembre dernier dans ce plénum, vous avez dit M. le conseiller communal, je vous cite: *"On a d'autres catégories d'automobilistes que le Conseil communal ne souhaite pas dans la stratégie du PAL, ce sont les pendulaires. Ce sont ceux qui habitent dans un autre district ou dans un autre canton et qui viennent tous les jours en voiture dans notre ville pour y travailler et qui provoquent tous les jours des bouchons. Pour ceux-là, il y a une stratégie. Le Canton a développé un RER"*. Je relève ici une contradiction entre les chiffres de 2019 et votre discours.

- n° 145 de Mme Véronique Grady (PLR) relative à l'état d'avancement de la Voie Verte

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

#### Résumé de la question

En séance du Conseil général du 31 mai 2023, Mme V. Grady a posé la question suivante:

"La TransAgglo avance, ce qui me réjouit, mais qu'en est-il de la Voie Verte? Sur la toile, je n'ai pu trouver qu'une troisième enquête publique datant du 1<sup>er</sup> septembre 2020. Pourriez-vous faire un point de situation, en particulier sur la date d'exécution des travaux?"

#### Réponse du Conseil communal

Le projet Voie Verte a connu un certain nombre de modifications depuis avril 2021 et le retour de l'examen préalable entraînant un décalage du planning initial. Voici un résumé de ces différentes évolutions:

- Un préavis défavorable a été émis de la part des services cantonaux, remettant en cause un certain nombre de points importants du projet.
- Le tronçon Cardinal-Gare représentant un tiers du tracé de la Voie Verte sera développé dans le cadre d'un projet privé de développement urbain mené par CFF Immobilier dans le périmètre de la "banane" situé entre la voie 1 et la route des Arsenaux actuellement utilisée par les voies de marchandise (quai Julien-Schaller). Le calendrier de ce projet n'est pas encore connu.
- Sur demande des TPF (propriétaire de la parcelle), la voie industrielle a dû être mutualisée avec le Club du tramway de Fribourg dans le cadre du projet du futur "tramway-musée" qui se développe parallèlement au projet Voie Verte.
- La suite du mandat a été confiée au bureau Emch + Berger, mandataire du groupement initial, après s'être séparé du mandataire principal, le bureau Quatre architecture.
- Le gabarit fixe de 3.80 m de largeur a été validé sous certaines conditions par l'Agglomération dans un courrier datant du 1<sup>er</sup> juin 2023.

Le projet Voie Verte se fait dans le cadre de la mesure 3M.06.01, priorité A du projet d'agglomération de 3<sup>ème</sup> génération. Afin de garantir le cofinancement de l'Agglomération, les travaux doivent débuter avant décembre 2025.

Le planning mis à jour pour le tronçon Chaillet-Charmettes, prévoit la mise à l'enquête du projet à l'automne 2023. Sous réserve d'approbation des plans définitifs par les services de l'Etat, la Ville de Fribourg planifie le début des travaux à fin 2024. Le chantier devrait durer une année.

La totalité de la Voie Verte (Gare-Charmettes) ne sera mise en service que lorsque le projet CFF Immobilier sur le quai Julien-Schaller sera achevé.

**Grady Véronique** (PLR). Je tiens à remercier chaleureusement Mme la conseillère communale et le Service concerné pour cette réponse précise. Je me réjouis de la réalisation du premier tronçon de la Voie Verte qui devrait être lancée d'ici fin 2024.

- n° 146 de M. Mario Parpan (CG-PCS) relative à l'introduction dans les comptes 2022 d'une rubrique budgétaire qui ne figurait pas au budget 2022 (rubrique 100.3638.01 Mesures d'urgence Ukraine)

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

#### Résumé de la question

En séance du Conseil général du 31 mai 2023, M. M. Parpan a posé la question suivante:

"Je rebondis sur ma question posée hier soir lors de la discussion sur le rapport de gestion et du message sur les comptes 2022. Je tiens à répéter que j'apprécie beaucoup les démarches entreprises par le Conseil communal pour l'aide aux réfugiés venant de l'Ukraine. Ma question est purement d'ordre juridique.

A la page 25 du message sur les comptes 2022, nous lisons que le Conseil communal a introduit une rubrique qui ne figurait pas dans le budget pour une somme de CHF 226'885.-.

Nach der gestrigen Antwort von Hr. Vize-Stadtammann habe ich, wie Hr. L. Dietrich es mir geraten hat, das Gesetz über den Finanzhaushalt der Gemeinden und das städtische Finanzreglement gelesen, ohne dabei allerdings auf eine schlüssige Antwort auf meine Frage zu stossen. Deshalb erlaube ich mir meine Frage von gestern mit einigen Präzisierungen zu wiederholen.

- Sur quels articles de la loi sur les finances et du règlement des finances se base le Conseil communal pour l'introduction d'une nouvelle rubrique budgétaire, comme celle qui vient d'être citée?
- Jusqu'à quel montant de telles dépenses hors budget sont-elles autorisées?
- Qui fonctionne comme instance de contrôle?
- Quand et comment celle-ci est-elle impliquée?"

#### Réponse du Conseil communal

- **Sur quels articles de la loi sur les finances et du règlement des finances se base le Conseil communal pour l'introduction d'une nouvelle rubrique budgétaire, comme celle qui vient d'être citée?**

La nouvelle loi sur les finances communales, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021, traite les cas d'urgence par son article 36 alinéa 1, dans lequel il est stipulé que le Conseil communal est compétent pour décider un dépassement de crédit lorsque l'engagement d'une charge ne peut être ajournée sans avoir de conséquences néfastes pour la commune. La problématique de l'aide aux réfugiés venant d'Ukraine a par ailleurs été suivie dans le cadre de l'ORCOC (Organe communal de

conduite en cas de catastrophe), prouvant le besoin de réactivité de la Commune de Fribourg. Au final, la décision de l'exécutif de l'attribution d'une aide financière a été officialisée par communiqué de presse le 10 mars 2022, décision renforcée par le Conseil général suite à sa résolution au sujet du soutien aux victimes de la guerre en Ukraine datant du 5 avril 2022.

- **Jusqu'à quel montant de telles dépenses hors budget sont-elles autorisées?**

Selon l'article 6 du règlement des finances (RFIN), le Conseil communal est compétent pour engager une dépense nouvelle ne dépassant pas CHF 50'000 et CHF 200'000 dans le cas d'une délégation de compétence au Conseil communal selon l'article 9 de ce même règlement. Dans le cas en question, traité par l'article 36 alinéa 1 de la loi sur les finances communales, aucune limite n'est imposée, bien que le bon sens veuille que le Conseil général ou la Commission financière en soit informé en parallèle.

- **Qui fonctionne comme instance de contrôle?**

Les instances prévues pour la tâche de contrôle sont l'organe de révision, Mazars SA, ainsi que le secteur interne du contrôle des finances. A noter également que selon l'article 143 de la loi sur les communes, les communes sont placées sous la haute surveillance de l'Etat, qui l'exerce notamment par le Service des communes.

- **Quand et comment celle-ci est-elle impliquée?**

Aucune de ces instances n'a été impliquée de manière directe, l'organe de révision attestant la conformité des comptes ainsi que l'existence d'un système de contrôle interne et le contrôle des finances agissant de manière aléatoire ou par mandat sur des sujets spécifiques. Le Service des communes, quant à lui, examine la régularité formelle des budgets et des comptes.

**Parpan Mario** (CG-PCS). Je remercie le Conseil Communal pour sa réponse qui ne me satisfait que partiellement.

Der Gemeinderat stützt sich auf den Artikel 36, Absatz 1 des Gesetzes über den Finanzhaushalt der Gemeinden. Dieser Artikel gibt dem Gemeinderat die Möglichkeit Ausgaben zu tätigen, welche keinen Aufschub dulden, ohne nachteilige Folgen für die Gemeinde zu verursachen. Ein Höchstbetrag ist nicht festgelegt. Mag sein, dass die Anwendbarkeit dieses Artikels im vorliegenden Fall gegeben ist. Der verhängte Artikel – und das wird in der Antwort des Gemeinderates nicht gesagt - hält aber auch fest, dass der Artikel 33 Absatz 2, 2. Satz desselben Gesetzes analog anwendbar ist. Dort heisst es, ich zitiere: "Übersteigt der Betrag die finanzielle Kompetenz des Gemeinderates, so muss dieser die Finanzkommission informieren, die vor dem Eingehen der Verpflichtung ihr Einverständnis geben muss". Dies bedeutet, dass der Gemeinderat im vorliegenden Fall die Finanzkommission hätte informieren müssen und dass diese ihr Einverständnis vor dem Eingehen der Verpflichtung hätte geben müssen.

Wie mir die Präsidentin der Finanzkommission bestätigt hat, ist das nicht geschehen. Es ist also nicht wie in der Antwort geschrieben der "bon sens", der die Information der Finanzkommission verlangt, sondern eine gesetzliche Vorgabe. Falls ich mich irren sollte, bin ich dankbar für eine begründete Richtigstellung. Falls ich mich nicht irre, gehe ich davon aus, dass die gesetzliche Vorgabe unwissentlich verletzt wurde und dass der Gemeinderat diese in Zukunft vorbehaltlos einhalten wird.

- n° 147 de M. Gérald Collaud (CG-PCS) relative au versement de CHF 550'000.- à l'AFCAS pour des mesures de soutien durant la période de covid-19

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

#### Résumé de la question

En séance du Conseil général du 31 mai 2023, M. G. Collaud a posé la question suivante:

"Dans un article de La Liberté du 22 avril de cette année, le conseiller communal en charge de la mobilité a relevé: 'pendant la période de covid, le Conseil communal a donné CHF 550'000.- à l'Association fribourgeoise du commerce et des services pour qu'elle prenne des mesures'.

Mes questions sont les suivantes:

- La Ville peut-elle nous indiquer combien de projets elle a reçus?
- Lesquels ont déjà été soutenus?
- Peut-elle nous indiquer les montants qui ont été dépensés?
- Est-ce que les aspects environnementaux ont pu être spécifiés pour chacun de ces projets?"

#### Réponse du Conseil communal

##### **Contexte**

Pour rappel, la Cellule de coordination covid-19 composée de chef-fe-s de service (ci-après cellule) a été créée en mars 2020 au sein de l'administration communale de la Ville de Fribourg, avec la mission d'identifier des mesures afin de venir en aide au cas par cas aux commerçant-e-s et artisan-ne-s locaux-ales, aux acteur-ric-e-s culturel-le-s, aux associations sportives et sociales ainsi qu'aux personnes les plus démunies.

En 2021, après une brève période de réouverture au début décembre 2020, la pandémie touchait à nouveau de plein fouet les acteurs économiques et locaux. La cellule a poursuivi ses activités tout au long de l'année 2021.

La fin de l'année 2021 et le début 2022 ont été marqués par une recrudescence de la pandémie. C'est à partir de février 2022 que de nombreuses mesures anti-covid ont été levées au niveau fédéral. L'incertitude concernant la population et les acteurs partenaires de la Ville restait bien présente, ce qui a conduit au maintien de la cellule au début de l'année 2022.

Dès le début de la crise, des réflexions ont été menées au sein du Service des finances sur les éventuels moyens de soutenir les artisan-ne-s et commerçant-e-s. Le secteur du Développement économique a effectué une veille des mesures prises par les autres villes de Suisse romande et orientale et a pris certains contacts avec d'autres chefs-lieux afin de définir si certaines d'entre elles

pourraient s'adapter à l'économie locale et ses spécificités. En résumé, les solutions suivantes ont été analysées et écartées:

- *Soutien par l'offre - Aides à fonds perdus:*
  - o prise en charge d'une partie des loyers des commerçant·e·s (mesure touchant tous les locataires sur le territoire communal);
  - o compensation des pertes de chiffre d'affaires;
  - o baisse ou exonération des impôts des entreprises;
  - o mandat à la Société Effort Fribourg SA pour octroi de dons;
  - o prêts aux entreprises avec cautionnement.
  
- *Soutien par la demande – Aides à fonds perdus:*
  - o bon d'achat aux habitant·e·s.

En finalité, la Cellule de coordination a proposé qu'un montant soit débloqué pour soutenir la relance des activités économiques plutôt que leur maintien à court terme, qui sont des tâches cantonales et fédérales. En effet, la volonté du Conseil communal était que les soutiens de la Ville soient complémentaires et subsidiaires à ceux déjà existants.

Un soutien par la relance des activités économiques et touristiques locales permet de maintenir et d'améliorer l'attractivité du territoire communal vis-à-vis de toutes les entreprises de commerce, d'artisanat et de services présentes. Les retombées économiques peuvent même indirectement affecter les autres branches de l'économie. Aussi, la question de distorsion de concurrence peut être facilement écartée.

Afin de ne pas se heurter aux problématiques telles que les micro-soutiens ou des mesures à trop court terme, ou encore les questions liées à la distorsion de concurrence qui sont souvent induites par les aides à fonds perdus, il a été proposé de soutenir une cible non-individuelle, soit les associations de commerce. Ce choix a permis d'éviter les inégalités de traitement et de ne pas allouer de montants individuels qui auraient pu avoir un effet très limité.

Le DevEco a alors proposé à l'AFCAS un mandat pour la relance des activités économiques post-crise, le but étant de dynamiser la ville et de faire revenir les consommateurs vers le centre-ville, en favorisant la reprise.

Une convention de subvention pour un montant de CHF 550'000.- a été signée avec l'AFCAS dans ce but. Les objectifs fixés étaient, pour une durée de 5 ans:

- Le déploiement d'un concept coordonné d'animation et de décoration durant les principales saisons commerciales (notamment Noël) (CHF 350'000.-).
- L'engagement d'un coordinateur commercial local, afin d'assurer la mise en œuvre du programme (CHF 200'000.-).

L'AFCAS et le DevEco ont travaillé étroitement depuis le début de ce mandat pour assurer qu'il puisse être réalisé dans les meilleures conditions et dans le respect des attentes et règlements communaux, notamment en ce qui concerne les manifestations organisées.

Toutefois, l'AFCAS n'a pas eu la tâche facile en termes d'événements. Les restrictions sanitaires ont empêché l'édition 2020. L'édition 2021 a dû être réduite. L'édition 2022 a été marquée par la pénurie d'électricité et la décision de la Ville de ne pas disposer d'éclairage de Noël, ce qui a également des impacts pour l'attractivité des villes durant ces saisons. De plus, la mauvaise qualité du marché de Noël 2022, qui n'est pas du fait de l'AFCAS mais d'une association privée au bénéfice d'une autorisation communale pluriannuelle et qui n'est pas liée à la convention de subvention et à la relance post-covid, a eu un effet important sur l'image de la Ville de Fribourg. Le Conseil communal en a donc tiré les conclusions qui s'imposent. Des informations plus complètes sur ce sujet viendront en réponse à un postulat déposé récemment.

### **Réponses**

1. *La Ville peut-elle nous indiquer combien de projets elle a reçu?*

La Ville n'a pas "reçu" de projet d'animation autre que celui mandaté à l'AFCAS sur une période de cinq ans. Il n'y a pas eu d'appel à projets.

Toutefois, l'AFCAS a coordonné d'autres projets suite à sa restructuration qui a été souhaitée par la Ville (soit le fait de devenir la faîtière de toutes les associations de commerce locale et de regrouper les forces en son centre). Notamment, le projet FRIBURG+, lié à Kariyon.

2. *Lesquels ont déjà été soutenus?*

L'AFCAS a développé les initiatives suivantes:

- des pistes de Eisstock à divers endroits en ville;
- des chœurs et animations en ville en dates et lieux divers;
- des décorations dans les vitrines des commerces (lanternes) et à divers lieux en ville (sapins, décorations en bois mandatées à la Bourgeoisie, etc.);
- une communication globalisée;
- le travail sur un projet de renouvellement des illuminations de fin d'année (toujours en cours);
- des actions de communication pour la carte Friburg+.

Au niveau financier, le projet Friburg+ a été soutenu par la société EFFORT FRIBOURG et non par le biais du mandat de relance, mais le coordinateur commercial au sein de l'AFCAS a facilité la mise en œuvre de ce projet.

3. *Peut-elle nous indiquer les montants qui ont été dépensés?*

A ce jour, l'AFCAS a un solde de CHF 95'747.35 pour la masse salariale et de CHF 204'347.75 pour les projets, ce qui suggère des dépenses de CHF 104'252.65 de salaire et de CHF 145'652.25 pour les événements pour les éditions 2020, 2021 et 2022.

4. *Est-ce que les aspects environnementaux ont pu être spécifiés pour chacun de ces projets?*

Les projets menés sur l'espace public doivent tous répondre aux exigences communales de manière générale. Les projets sont accompagnés et validés par le responsable des manifestations engagé à la Police locale.

A noter: En 2021, une piste de Eisstock en glace a été posée à Equilibre. L'année suivante, elle a été remplacée par des pistes synthétiques à Equilibre mais aussi à Pérolles. Dans le cadre de la pénurie d'énergie, cela semblait évident, quand bien même la qualité pour l'exercice de ce jeu est nettement différente.

**Collaud Gérald** (CG-PCS). Je suis satisfait de la réponse et je remercie le Conseil communal.

- n° 148 de Mme Claudine Sautaux (Le Centre/PVL) relative à la restitution des places attribuées aux deux-roues motorisés dans le secteur du carrefour de Tivoli

En l'absence de Mme C. Sautaux, la réponse à la question n° 148 est reportée à une prochaine séance.

- n° 149 de M. Benoît Dietrich (PS) relative aux possibilités du Conseil communal d'améliorer la situation des P+R

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

#### Résumé de la question

En séance du Conseil général du 31 mai 2023, M. B. Dietrich a posé la question suivante:

"Lors de la séance du Conseil d'agglomération du 25 mai dernier, il a été mentionné que l'Agglo allait créer 70 places de Park&Ride aux abords de la ville, à Granges-Paccot (50) et Villars-sur-Glâne (18). Cela paraît insuffisant pour nos ambitions de mobilité douce en ville. Étant donné que les P&R doivent être construits en dehors des villes, voire même pour certains en dehors de l'agglomération, pour être efficaces et que certaines communes limitrophes ne mettent pas la priorité sur le développement de ces projets, je me permets cette question un peu désespérée. Que peut faire le Conseil communal, en plus de son activité au Conseil d'agglomération, pour améliorer cette situation?"

#### Réponse du Conseil communal

La planification des P+R est une compétence de l'Agglomération de Fribourg. Dans sa réponse à un postulat demandant d'augmenter l'attractivité des P+R (avril 2023), l'Agglo avait donné une réponse listant tous les axes d'intervention possibles, à savoir:

- Travailler sur la localisation des P+R, qui doivent être positionnés le plus en amont possible, afin de limiter la longueur des trajets effectués en voiture.



- Choisir des emplacements qui offrent un certain nombre de services (ex : magasins) afin de faciliter les boucles de déplacement des usagers.
- Améliorer le stationnement, par exemple en installant des bornes de recharges électriques.
- Améliorer et homogénéiser la signalisation, afin d'avoir une unité pour l'ensemble des parkings.

**Dietrich Benoît (PS).** Je ne suis pas satisfait du tout de la réponse donnée par le Conseil communal, voire même choqué du manque de développement. Peut-être était-ce dû au nombre trop élevé de questions lors de la dernière séance? Peut-être n'ai-je pas eu une bonne syntaxe lors de la rédaction de ma question, mais je m'attendais à quelque chose de plus fourni qu'une liste d'éléments que j'aurais pu trouver moi-même. Quand je demandais ce que peut faire la Ville en matière de P+R, je voulais dire que fait la Ville, tellement cela me paraissait une évidence que la Ville doit être proactive dans ce domaine bien que l'Agglo en ait la responsabilité.

Je suis également surpris quand on liste comme intervention possible de mettre à proximité des P+R en dehors des villes, des services comme les magasins. Juxtaposer des centres commerciaux et des parkings à l'extérieur des villes est une politique urbanistique datant des années 1970 qui trouve beaucoup d'échecs dans le monde entier en ce moment, forçant la population à un étalement territorial et à s'équiper individuellement de véhicules pour se déplacer et je trouve cela dommage.

- n° 150 de M. Jean-Marie Pellaux (Vert-e-s) relative aux abonnements aux Bains de la Motta pour les familles dont les parents sont séparés

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

#### Résumé de la question

En séance du Conseil général du 31 mai 2023, M. J.-M. Pellaux a posé la question suivante:

"Il est possible d'acheter un abonnement Famille pour la piscine de la Motta. C'est une offre très appréciée par les habitant-e-s de la ville de Fribourg. Cependant, une catégorie de famille se retrouve exclue de cette offre, ce sont les familles dont les parents se sont séparés. Pour obtenir cet abonnement, il est en effet demandé que tous les membres de la famille vivent sous le même toit. Pour donner un exemple, une maman partageant la garde des enfants avec son ex-conjoint, et dont les enfants sont officiellement domiciliés chez cet ex-conjoint, ne peut pas obtenir cet abonnement pour elle et ses enfants.

Au risque de rompre mon image de personnage vieux-jeu, la Ville pourrait-elle réfléchir à une solution qui permette de mettre fin à cette discrimination et de s'adapter à des structures familiales moins traditionnelles?"

#### Réponse du Conseil communal

La Ville, par les guichets du Contrôle des habitants vend les abonnements de famille pour les Bains de la Motta. Le Conseil communal vous transmet les règles de la S.A. des Bains de la Motta, règles qui prévalent pour la vente de ces abonnements.

L'abonnement "famille" pour les Bains de la Motta concerne les personnes vivant dans le même ménage ou dans un ménage différent, pour autant que le lieu de domicile se situe en Ville de Fribourg ou dans une des communes partenaires, à savoir Avry-sur-Matran, Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot, Fribourg, Marly, Matran ou Villars-sur-Glâne. À la conclusion d'un abonnement famille, chaque membre de la famille reçoit une carte individuelle (pour les enfants, dès six ans).

La règle du "vivant sous le même toit", qui était appliquée pour l'obtention d'un abonnement famille, a été abolie en 2021.

Par conséquent, dans le cas que vous exposez et qui concerne les familles dont les parents sont séparés, les membres de la famille désirant un abonnement ne doivent plus forcément vivre sous le même toit. Pour donner un exemple, la maman ne vivant pas sous le même toit (mais dans une commune partenaire), le papa et les enfants peuvent tous bénéficier de l'abonnement "famille". Concernant les enfants, nous avons même été plus loin, car ceux-ci ne sont pas tenus d'habiter dans une commune partenaire.

Les couples divorcés ou séparés peuvent donc également bénéficier de l'abonnement famille, à condition d'habiter à Fribourg ou dans une commune partenaire. Cela est aussi valable pour les couples de même sexe. De même, à titre d'exemple, une grand-maman ou un grand-papa domicilié dans une commune partenaire peut très bien figurer comme deuxième adulte sur l'abonnement famille.

Le Conseil communal ne constate dès lors aucune discrimination dans les règles que la S.A. des Bains de la Motta lui a transmises et qui s'appliquent à l'attribution et à la vente des abonnements "famille" pour les Bains de la Motta. Il est d'avis que la pratique en vigueur est conciliante et adaptée à la société et aux structures familiales actuelles.

**Pellaux Jean-Marie** (Vert-e-s). Je suis satisfait de la réponse, mais j'ai malgré tout constaté qu'entre les règles qui avaient été changées en 2021 et la pratique qui était en cours au guichet, il y avait une différence que j'ai relayée puisque plusieurs connaissances ont essayé de prendre l'abonnement cette année et n'ont pas pu bénéficier de ces nouvelles règles. Je pense qu'il faut un certain moment pour que ces nouvelles règles puissent entrer en vigueur. Autrement, je suis satisfait que ces règles aient été changées.

- n° 151 de M. Pascal Wicht (UDC) relative au traitement du postulat n°5 (2021-2026) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de collecter et de recycler des briques à boissons

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

#### Résumé de la question

En séance du Conseil général du 31 mai 2023, M. P. Wicht a posé la question suivante:

"Le 28 juin 2021, le Conseil général transmettait au Conseil communal mon postulat n° 5 demandant d'étudier la possibilité de collecter et de recycler les briques à boissons.

Un an, jour pour jour après, le 28 juin 2022, le Conseil communal a répondu qu'il envisageait un projet pilote sous la forme d'une mise en place progressive de la collecte des briques à boissons, échelonnée sur un délai de deux ans.

Or, presque un an après la réponse du Conseil communal, il n'existe toujours aucune possibilité de récolte et de recyclage de ces briques pour les habitant·e·s de la ville de Fribourg.

Ma question est donc la suivante: je souhaite donc savoir où nous en sommes dans la mise en place de cet essai pilote. Quand celui-ci pourra débuter? Pourquoi rien n'a bougé, semble-t-il, depuis bientôt un an?"

#### Réponse du Conseil communal

Le Secteur de la Voirie a préparé les bases pour la mise en œuvre d'une offre de collecte de brique à boissons à la déchetterie principale des Neigles. Le déploiement a été mis en attente en raison de la mise hors service provisoire de la seule installation de recyclage située en Suisse. Selon les informations disponibles sur le site de l'association Recyclage de Briques à Boisson Suisse, une solution transitoire a été mise en place. Les briques collectées sont regroupées à Weisslingen, dans le canton de Zurich, pour être acheminées à Lucques en Italie (à proximité de Florence) où elles sont censées être recyclées en produits secondaires. S'y ajoute le fait que le papier recyclé a depuis six mois une valeur de négociation négative. Dans ces conditions aucun recycleur n'a d'intérêt à mettre en place une nouvelle filière de recyclage du papier. Il n'y a donc aucune sécurité que cette nouvelle filière soit pérenne. Dans un rapport édité en février 2023<sup>1</sup>, le Contrôle fédéral des finances a relevé que les flux de matières manquent de transparence. Ceci est d'autant plus vrai lorsque les déchets sont exportés et le marché des produits secondaires est défavorable.

Dans une communication récente<sup>2</sup>, l'Association de l'industrie laitière suisse souhaite, pour le lait, privilégier l'utilisation d'emballages en PET en remplacement des briques à boisson.

Mettre en place une nouvelle collecte prend du temps et demande d'informer la population. Une fois que celle-ci a intégré les réflexes de tri, il est encore plus difficile de lui expliquer pourquoi elle ne peut plus disposer d'une solution de tri pour cette fraction des déchets. En conséquence, il y a augmentation de la dépose de déchets non conformes dans les points de collecte et du littering.

Dans ce contexte, le Conseil communal est d'avis de temporiser la mise en œuvre d'une collecte au niveau communal dans l'attente de l'ouverture d'une solution pérenne de recyclage en Suisse et/ou du déploiement du conditionnement du lait en emballages PET. Il semble plus adéquat de valoriser thermiquement ces déchets à l'usine d'incinération de SAIDF.

---

<sup>1</sup>[https://www.efk.admin.ch/images/stories/efk\\_dokumente/publikationen/\\_sicherheit\\_und\\_umwelt/verkehr\\_und\\_umwelt/20397/20397BE-Version-definitive-V04.pdf](https://www.efk.admin.ch/images/stories/efk_dokumente/publikationen/_sicherheit_und_umwelt/verkehr_und_umwelt/20397/20397BE-Version-definitive-V04.pdf)

<sup>2</sup> NZZ am Sonntag du 24.06.2023: <https://magazin.nzz.ch/nzz-am-sonntag/wirtschaft/milch-wird-kuenftig-in-pet-flaschen-verkauft-ld.1744076?reduced=true>

**Wicht Pascal** (UDC). Je suis moyennement satisfait de la réponse qui donne un certain nombre d'arguments pertinents. Depuis 2018 où le postulat a été déposé, plusieurs éléments ont été changés, notamment la fermeture de l'usine de recyclage en Suisse – maintenant, le recyclage se fait en Toscane -, et le fait beaucoup plus récent que l'interprofession du lait a décidé de passer à des bouteilles en plastique plutôt que des briques en verre, ce qui est discutable du point de vue écologique. Je comprends que le Conseil communal décide d'attendre un petit peu et de voir comment va évoluer la situation dans les mois à venir. Je l'encourage en tout cas de ne pas fermer complètement le dossier et de se reposer la question d'ici une année, une fois que l'on aura des nouvelles sur une éventuelle nouvelle usine ou d'une réouverture de l'usine qui se situe en Suisse. Je pense que c'est un pas important à faire en vue de l'économie circulaire. Même, si l'usine en Suisse ne rouvre pas, la question de comparaison du bilan écologique entre déplacer les briques dans une usine existante, même à l'étranger, et les brûler complètement sans faire de séparation, cette question doit être posée et analysée. Pour ces raisons-là, je suis moyennement satisfait et je reviendrai probablement avec une question d'ici quelques mois, si la situation n'a pas évolué.

- n° 152 de M. François Miche (PS) relative à la lutte contre l'antisémitisme sur le territoire communal

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

#### Résumé de la question

En séance du Conseil général du 31 mai 2023, M. F. Miche a posé la question suivante:

"Depuis quelques années, je suis horrifié par le nombre de tags hostiles contre les femmes, la communauté musulmane, la communauté LGBT, la police.

Depuis que je suis revenu au Conseil général, j'ai le regret de constater que le nombre d'inscriptions à caractère antisémite augmente à une vitesse exponentielle. Il y a dix ans, il y en avait un ou deux par année. Depuis le début de cette année, il y en a un par semaine. Les gens appellent quelques fois la Commune pour demander le nettoyage, ils attendent et nettoient eux-mêmes en appelant une entreprise. Une fois nettoyé, ça recommence!

Je souhaite que notre capitale soit exemplaire et présente un plan visant à effacer très rapidement et poursuivre chacune de ces inscriptions. Je souhaite aussi que la Commune fasse appel à des institutions comme la Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD) ou la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA), qui ont pour but de lutter contre les actions antisémites.

En effet, je constate que depuis très longtemps, de nombreux engagements ont été pris, mais je trouve que notre Conseil communal va à son rythme de croisière. Dans ce domaine, malheureusement, il n'est pas assez rapide, il va à une rapidité lente.

Cher Conseil communal, que j'apprécie énormément, quand daigneras-tu présenter un plan d'urgence contre le racisme, le sexisme et l'antisémitisme?"

#### Réponse du Conseil communal

Différentes ONG et organismes étatiques agissent au niveau national pour la prévention et le recensement des actes racistes, antisémites et homophobes. Ils témoignent d'une augmentation des actes de haine, ce qui est également le cas dans le canton de Fribourg, selon le recensement.

Selon le dernier rapport sur la discrimination raciale en Suisse, établi sur la base des données du système de documentation et de monitoring du racisme, le nombre de cas recensés est en augmentation: 888 incidents dans 23 centres de conseil en 2022 (630 en 2021, 572 en 2020).

La Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD) recense chaque trimestre les témoignages de victimes et de témoins d'actes antisémites ainsi que les documents et textes antisémites. Les rapports sont transmis à la Cohésion sociale de la Ville de Fribourg pour monitoring.

Dans le canton de Fribourg, la plateforme HATE de la Police cantonale recense 87 cas de phobies et délits de haine en 2022 (contre 67 en 2021). Même si Info Racisme Fribourg n'a pas encore publié ses chiffres pour 2022, on peut constater que la hausse des délits ne concerne malheureusement pas que la ville de Fribourg.

Le Conseil communal condamne avec la plus grande fermeté toute incitation à la haine, c'est pourquoi il s'est doté de plusieurs instruments pour combattre ce fléau.

Dans sa réponse au postulat n° 183 qui demandait au Conseil communal d'étudier la possibilité d'adhérer à la Coalition européenne des villes contre le racisme, le Conseil communal a exposé les mesures existantes afin de lutter contre les discriminations et le racisme en ville de Fribourg. Pour le détail, il est renvoyé à la réponse au postulat.

Depuis cette année, le Secteur de la cohésion sociale coordonne la formation interne des Services de la Ville aux questions LGBTIQ+ et à la discrimination raciale. La Police locale a suivi ces cours de sensibilisation aux mois d'avril et mai derniers en tant que public test. Les autres Services et Secteurs seront contactés prochainement à ce sujet.

Le 28 août 2023, le Secteur de la cohésion sociale dévoilera sa campagne de sensibilisation au rôle de témoin de harcèlement dans l'espace public. Son objectif est de donner des outils à la population fribourgeoise pour faire preuve de courage civil face à du harcèlement (racisme, sexisme et homophobie), via l'organisation d'ateliers. La campagne de communication présentera différentes situations problématiques du quotidien, à travers lesquelles le sexisme, l'homophobie et le racisme seront thématiques. Des ateliers seront également organisés dans les différents centres d'animation socioculturelle de la ville.

Pour ce qui est des tags, il importe de différencier le fonds sur lequel se trouvent les inscriptions. En effet, la Voirie qui efface ces inscriptions, n'est habilitée à le faire que sur le domaine public ou privé

communal. Pour ces cas, un nettoyage est entrepris au plus vite et une plainte pénale est systématiquement déposée. La Voirie procède au nettoyage d'une trentaine d'inscriptions par an en moyenne. Ce chiffre considère tous les types d'inscriptions ou de tags et il est stable depuis plusieurs années. A noter que la Voirie doit mandater une société externe pour les inscriptions faites sur de la pierre naturelle ou sur certains éléments protégés patrimoniallement.

En cas de tags racistes, antisémites ou homophobes, dès le moment où il y a une plainte de la Ville ou d'un-e particulier-ère, la Police cantonale ouvre une enquête et classe les tags en fonction de leur contenu. Une photo du tag étant attachée à la plainte, la Police peut les recenser et les inscrire dans les statistiques de la plateforme HATE.

Pour la Police cantonale, si le contenu est considéré comme raciste ou incitant à la haine, selon l'article 261 bis du Code pénal, elle poursuit d'office les infractions. Si des auteur-e-s sont identifié-e-s, ils ou elles seront poursuivi-e-s pour dommages à la propriété et incitation à la haine.

Dans le cas précis d'un tag antisémite sur la synagogue de Fribourg – un domaine privé – la demande a été faite au Conseil communal de venir l'effacer et la Voirie s'en est chargée. Il s'agit néanmoins d'une situation exceptionnelle.

**Miche François (PS).** J'aimerais tant vous dire que je suis satisfait de la réponse, mais ce n'est pas le cas. Si vous me demandiez mon avis, je vous dirais tout simplement que je suis triste et je dirais que c'est le foutoir. Pourquoi? J'ai posé une question en français et on me répond comme si je l'avais posée en volapuk et que l'on n'aurait pas pu y comprendre quelque chose. Je voulais que l'on intervienne parce qu'il y a eu des inscriptions antisémites, contre la gente féminine, islamophobes, différents tags orientés contre la police – ce que j'ai mis dans ma question – et on me répond que l'on va répondre par rapport à un tag qui aurait été mis sur la synagogue. Pour le tag concernant la synagogue, la Commune n'a pas réagi et les personnes de la communauté israélite sont intervenues. Le tag a été effacé. Par après, il y a eu d'autres tags au même endroit. Ils ont été très mal effacés par les employés communaux. Ils ont dû s'y prendre à plusieurs fois. Entretemps, je suis intervenu pour que ces tags disparaissent. Il y a plusieurs types de tags en ville de Fribourg qui n'ont pas été effacés. Les gens se sont donc dit: on regardera, ne serait-ce que pour la synagogue. Jusqu'à présent, ça n'a pas été effacé. Je souhaiterais un changement et j'espère que le Conseil communal m'écoute.

## **E. Nouvelles questions**

- n° 155 de Mme Amélie Baechler (Vert-e-s) relative à la protection de l'habitat des espèces sauvages vivant en ville de Fribourg

**Baechler Amélie (Vert-e-s).** Une famille de castors (2 adultes, 1 subadulte, 2-3 jeunes de l'année) s'est déplacée et a élu domicile ce printemps sous le pont de la Motta, un autre de leurs lieux de prédilection. En 2022, les adeptes de baignades et de grillades ont détruit les barrières et panneaux posés par les garde-faunes et la Bourgeoisie. Que prévoit la Ville afin de protéger l'habitat des espèces sauvages, qui vivent en ville sur le long-terme, comme par exemple les castors de la Sarine ou le faucon pèlerin, vivant dans les falaises de la Basse-Ville?

**Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité.** Le jardinier de Ville a été informé de cette situation par le garde-faune. Une zone de protection de la hutte des castors sera redéfinie et entourée d'une clôture. D'entente avec les Services de la Bourgeoisie, cette clôture sera mise en place et un panneau informera de nouveau la population du bien-fondé de cette mesure. Ainsi, l'habitat des castors sera de nouveau protégé. Concernant le faucon pèlerin, votre question sera approfondie avec le garde-faune.

**Baechler Amélie (Vert·e·s).** Je suis satisfaite de la réponse.

- n° 156 de Mmes et MM. Valentine Mauron (Vert·e·s), Elisa Nobs (CG-PCS), Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL), Pascal Wicht (UDC) et Marc Vonlanthen (PS) relative au regroupement scolaire entre les écoles de la Neuveville et du Bourg

**Nobs Elisa (CG-PCS).** Nous posons plusieurs questions au Conseil communal concernant le regroupement scolaire entre la Neuveville et le Bourg.

- Quelle autorité est compétente pour rendre la décision de nouvelle répartition et quelle autorité est compétente pour exécuter la nouvelle répartition?
- Sur la base de quels critères cette répartition a-t-elle été établie?
- Comment, quand et par qui les parents et élèves concernés ont-ils été informés? Comment le Conseil des parents du sous-cercle a-t-il été intégré à cette décision?
- Quelles démarches ont été entreprises par le Conseil communal pour trouver une alternative à cette répartition, notamment par l'ouverture de classes supplémentaires? Pourquoi ces démarches ne semblent-elles pas avoir abouti?
- Est-ce que le Conseil communal peut envisager de financer des enseignant·e·s supplémentaires de manière transitoire?
- Le Conseil communal compte-t-il entreprendre de nouvelles démarches en vue de la future rentrée scolaire pour permettre une alternative?
- À la négative, quelles démarches ont été entreprises par le Conseil communal pour faciliter l'introduction de cette nouvelle répartition du point de vue des parents et des élèves, notamment sous l'angle des regroupements familiaux, des transports et des accueils extrascolaires qui risquent d'être soumis à des demandes supplémentaires?
- Quel sera le cout financier supplémentaire supporté par la ville de Fribourg en 2023 pour cette mesure de réorganisation?

**Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des Ecoles et de la Cohésions sociale.**

- Quelle autorité est compétente pour rendre la décision de nouvelle répartition et quelle autorité est compétente pour exécuter la nouvelle répartition?

L'autorité compétente pour la fusion des deux écoles est la DFAC. La répartition des élèves revient à la direction de l'école (c'est-à-dire le directeur ou la directrice, employé-e de l'Etat).

L'exécution des changements d'organisation au niveau de l'accueil extrascolaire et des transports revient au Service EECS de la Ville de Fribourg. Les aménagements sur le chemin de l'école sont réalisés dans une collaboration entre le Secteur de la mobilité, le Secteur de la Voirie et EECS.

- Sur la base de quels critères cette répartition a-t-elle été établie?

Selon la loi scolaire, le Conseil d'Etat édicte des dispositions sur l'effectif des classes. Un établissement scolaire est constitué d'un minimum de huit classes localisées dans un ou plusieurs bâtiments. La Direction, donc la DFAC, décide de l'ouverture, de la fermeture ou du maintien de classes, après avoir consulté les communes.

Le nombre de classes de chaque cercle scolaire ou établissement est établi en fonction du nombre total d'élèves. Dans les articles 44 et 45 du règlement de la loi sur la scolarité obligatoire, il est défini quel nombre d'élèves donne combien de classes.

La répartition des élèves entre les deux sites scolaires de la Neuveville et du Bourg s'est faite selon des critères pédagogiques que la DFAC a transmis par courrier et qu'elle a présentés aux parents lors d'une séance d'information qui s'est tenue le 21 juin. Ces critères ne relèvent ni des choix, ni des compétences de la Ville de Fribourg.

La loi scolaire permet également aux communes d'ouvrir ou de maintenir des classes, malgré des effectifs d'élèves insuffisants, mais seulement avec l'accord de la Direction (DFAC). La Commune en paye évidemment les frais.

Après avoir entendu de la part de la DFAC que les classes surnuméraires ne seraient peut-être plus octroyées à l'avenir, l'Association des communes fribourgeoises a entamé une démarche auprès de la DFAC et a rencontré la Conseillère d'Etat en fin 2022.

Il a été alors convenu que la DFAC élaborerait des critères pour clarifier les bases décisionnelles pour l'octroi ou non de ces classes. Ces critères ont été envoyés à l'ACF le 9 février 2023.

Il a donc été statué qu'un établissement ou un cercle scolaire qui ne compte pas les huit classes au sens de l'article 50 LS ne peut pas combler son déficit avec une ou des classes surnuméraires.

Une classe surnuméraire n'est pas autorisée si elle a pour but de ne pas déplacer des élèves au sein d'un cercle scolaire, contournant ainsi la notion de cercle scolaire et empêchant une répartition équilibrée des effectifs entre les classes (art.47 RLS).

La demande d'une classe surnuméraire, comprenant la confirmation du financement par la Commune et les arguments de la direction d'établissement, est adressée par la Commune à la DFAC au plus tard au 31 mars.



- Comment, quand et par qui les parents et élèves concernés ont-ils été informés? Comment le Conseil des parents du sous-cercle a-t-il été intégré à cette décision?

L'information des parents et du sous-conseil des parents sur des décisions de la DFAC revient à la direction de l'établissement scolaire.

Pour ce qui concerne les sujets dans la compétence communale, une lettre avec les informations en l'état a été envoyée aux parents. La lettre indiquait un numéro de contact et une adresse e-mail pour les questions. Des FAQ ont été publiées et les réponses sont régulièrement actualisées. Une présentation a aussi été faite à la soirée d'information organisée par l'école et se trouve également sur le site internet de l'école. Le Service répond également aux sollicitations individuelles par e-mail et téléphone.

- Quelles démarches ont été entreprises par le Conseil communal pour trouver une alternative à cette répartition, notamment par l'ouverture de classes supplémentaires? Pourquoi ces démarches ne semblent-elles pas avoir abouti?

Le Service EECS a adressé le 19 janvier 2022 une lettre à la DFAC avec la demande de maintenir la direction d'école pour la Neuveville. Il a fait part des réflexions en cours sur l'évolution démographique de la ville, la délimitation des quartiers et des conséquences sur le nombre de classes et de leur regroupement au sein des établissements scolaires ou des écoles de quartier.

Dans sa réponse du 28 juin de l'année dernière, la DFAC n'est pas entrée en matière pour la classe surnuméraire, n'ayant selon eux pas reçu des informations complémentaires suffisantes de la part de la Ville. Les réflexions menées par la Ville se basaient sur les travaux concernant les quartiers statistiques, projet qui sera prochainement terminé. Le Service a également procédé à des analyses pour élargir le périmètre du sous-cercle de la Neuveville, mais aucune solution n'a pu être trouvée qui aurait changé les effectifs d'une manière conséquente et durable pour faire revenir la DFAC sur sa décision de fusionner les deux écoles.

Suite à cela, la Ville a envoyé le 2 mars 2023 une nouvelle lettre à la DFAC dans laquelle elle a souligné son inquiétude par rapport à l'avenir des écoles de la Basse-Ville. Elle a informé que le maintien des écoles de quartiers est un objectif que le Conseil communal s'est fixé dans son plan directeur des infrastructures scolaires 2021-2026 et que cet objectif est d'autant plus important dans une perspective patrimoniale et historique pour les quartiers de la Basse-Ville.

Conscient des limites posées par la loi sur la scolarité obligatoire, le Conseil communal, appuyé par la Commission communale du bilinguisme, a demandé à la DFAC de bien vouloir collaborer avec la Ville de Fribourg dans la recherche de solutions pour le maintien des deux écoles historiques de l'Auge et de la Neuveville. Ce soutien pourrait prendre la forme d'un groupe de travail formé par des représentant-e-s de la DFAC et de la Ville de Fribourg, qui auraient pour mission d'évaluer la faisabilité d'ouvrir les établissements à la convivence entre les langues.

Suite à cette lettre une rencontre entre les deux Services et directrices a eu lieu. Des pistes ont été discutées et la DFAC a décidé de les approfondir. Une solution concrète ne peut pas être trouvée en

quelques mois et la Ville de Fribourg attend un retour de la DFAC qui détermine les prochaines étapes.

Pour la rentrée scolaire 2023-2024, sur la base des critères établis par la DFAC pour l'attribution des classes surnuméraires, la Ville de Fribourg n'a pas déposé une nouvelle demande de manière autonome.

La DFAC a pris contact avec le Service EECS en avril pour présenter des variantes de nouvelle organisation de l'école Bourg-Neuveville. EECS a communiqué à la DFAC sa préférence pour la variante statu quo et l'a rendue attentive à la sensibilité d'une décision qui entraînerait des déplacements entre les quartiers. Lors d'une séance, le 11 mai 2023, la DFAC a informé la Ville de Fribourg de la variante privilégiée et rappelé sa compétence à prendre cette décision. Dès lors, la Ville de Fribourg a mis toute son énergie sur les sujets qui relèvent de son champ d'action, à savoir l'organisation de l'accueil extrascolaire, les transports et le chemin à l'école. L'objectif actuel est d'être prêt avec la nouvelle organisation pour la rentrée scolaire du 24 août 2023.

- Est-ce que le Conseil communal peut envisager de financer des enseignant-e-s supplémentaires de manière transitoire?

Comme expliqué avant, le Conseil communal n'est pas compétent pour financer des enseignant-e-s supplémentaires sans l'accord de la DFAC.

La Ville de Fribourg a communiqué à toutes les directions d'écoles primaires qu'elle était prête à financer des classes surnuméraires. Les Directions ont pu communiquer leur besoins et propositions au Service EECS. Les demandes qui nous sont parvenues ont été transmises et dans une large mesure soutenues par la DFAC.

- Le Conseil communal compte-t-il entreprendre de nouvelles démarches en vue de la future rentrée scolaire pour permettre une alternative?

Pour la situation actuelle, à court terme, la balle n'est plus dans notre camp, le Conseil communal n'a plus aucune marge de manœuvre. L'objectif actuel est de faire en sorte que les enfants de la Ville puissent bénéficier d'une rentrée scolaire en août la plus aisée possible, malgré les remous. Dans cet objectif et surtout dans l'intérêt des enfants, pour qu'ils trouvent une situation de confiance, nous comptons sur la collaboration de toutes les parties prenantes.

A plus long terme, il maintient son objectif du plan directeur des infrastructures scolaires de maintenir les écoles de quartiers et va continuer de travailler dans ce sens. Néanmoins – vous l'avez compris – il s'agit d'un objectif stratégique qui dépend des décisions de l'Autorité supérieure. Les échanges avec la DFAC se poursuivent. Suite au choix des démarches juridiques, que certains parents ont fait, la DFAC ne peut d'ailleurs plus s'exprimer sur cette affaire jusqu'à ce que l'instruction interne soit terminée.

- À la négative, quelles démarches ont été entreprises par le Conseil communal pour faciliter l'introduction de cette nouvelle répartition du point de vue des parents et des élèves,

notamment sous l'angle des regroupements familiaux, des transports et des accueils extrascolaires qui risquent d'être soumis à des demandes supplémentaires?

Le Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale a entrepris, dès qu'il a été informé de la variante choisie, les démarches pour répondre aux mieux aux besoins des parents.

Pour l'accueil extrascolaire, le Conseil communal a choisi la variante la plus favorable aux familles: les enfants seront accueillis le matin dans l'accueil du quartier. Le personnel de l'accueil les accompagnera à l'école. A midi, les enfants peuvent manger dans l'accueil de l'école pour éviter des trajets supplémentaires. Après l'école, les enfants seront pris en charge à l'école et retourneront dans l'accueil de leur quartier. Cette solution évite des trajets du matin et du soir pour les parents, permet de regrouper une fratrie sur un même site proche du domicile et réduit la distance à parcourir par les enfants. Contrairement aux autres accueils pour lesquels le délai d'inscription est fixé au 31 mars, les parents de Bourg/Neuveville ont été informés que les inscriptions resteraient ouvertes pour leur permettre d'adapter leur organisation familiale.

Pour les transports, le Conseil communal a approuvé un budget supplémentaire pour la commande d'un deuxième bus scolaire avec chauffeur, pour pouvoir garantir le transport des enfants de Bourguillon jusqu'aux trois lieux, et de prendre également les enfants de la 1 à 4H de la Basse-Ville jusqu'au Bourg. Pour des raisons d'horaires, un seul bus ne suffira plus. Les horaires et les arrêts de bus seront définis le plus vite possible et communiqués aux parents.

En outre, le Secteur de la mobilité mettra ponctuellement en place des mesures de sécurisation sur le chemin de l'école. Deux séances ont déjà été organisées avec des représentants des parents. Des visions locales seront organisées avant la rentrée auxquelles les parents qui le souhaitent pourront s'inscrire afin de préparer leurs enfants à leurs nouveaux itinéraires.

- Quel sera le cout financier supplémentaire supporté par la ville de Fribourg en 2023 pour cette mesure de réorganisation?

EECS a reçu une offre de la part des TPF pour un bus scolaire ainsi qu'un chauffeur, qui est chiffrée à environ CHF 100'000.-. Aux accueils extrascolaires, une augmentation du personnel de 0,3 EPT a été soutenue par le Conseil communal.

Les heures de travail investies par le Service pour adapter l'organisation et répondre aux très nombreuses sollicitations n'est pas chiffrable. Je remercie mon Service pour son engagement et l'approche constructive dont il a fait preuve dans cette situation compliquée.

Pour terminer, j'aimerais dire quelques mots en plus. Cette situation peut être difficile pour une partie des parents et notre engagement devrait vous montrer à quel point on essaye de répondre au maximum à leurs besoins. Je peux entendre le mécontentement de certains parents et il est tout à fait légitime de l'exprimer et de tout entreprendre dans l'objectif de faire changer une décision de l'autorité.

Ce qui me fait réfléchir est la manière de certains de le faire. Dans toute la colère et le désaccord, le respect ne devrait pas être oublié. Il est notre devoir de rester factuel. Faire circuler par exemple des propos qui mettent en garde contre la présence de personnes toxicomanes sur la place Georges-Python, qui seraient un danger pour les enfants, n'est pas constructif et ne sert en aucun cas la cause. La Ville prend ses responsabilités et s'adapte à ce changement, malgré les coûts et la grande charge de travail.

Je vous prie donc, Mesdames les conseillères générales et Messieurs les conseillers généraux, de vous rappeler de votre responsabilité en tant qu'élu·e·s et de faire la part des choses parmi tout ce qui circule actuellement. Le fait que vous vous êtes organisés entre les groupes pour déposer ensemble un paquet de questions fait honneur à votre responsabilité politique et je vous en remercie sincèrement.

**Nobs Elisa** (CG-PCS). Je suis satisfaite de la réponse et vous remercie pour l'attention portée aux questions, pour vos réponses et votre engagement.

- n° 157 de M. Gérald Collaud (CG-PCS) relative aux places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite

**Collaud Gérald** (CG-PCS). La Ville de Fribourg propose environ 3'500 places de stationnement à usage public sur son territoire. Un certain nombre d'entre elles sont dévolues à des places de parc pour les personnes à mobilité réduite.

Mes questions sont les suivantes :

1. Est-il possible de connaître le nombre de places de parc réservées aux personnes à mobilité réduite?
2. Quelle est la stratégie de la Ville concernant ces places de parc? Par exemple, est-ce que leur nombre peut être modifié en cas de besoin? La pertinence de leur localisation est-elle régulièrement réévaluée? etc.

**Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et de la Mobilité.** Il est possible de connaître l'ensemble des places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite (PMR) sur le domaine privé et le domaine public, via le site du Cadastre, que vous trouvez sur le site internet [www.sitecof.ch](http://www.sitecof.ch). Ceci dit, il y a également le site <https://www.rollstuhlparkplatz.ch> qui répertorie l'ensemble des places PMR en Suisse, y compris leurs conditions d'accès. Les associations de PMR sont soucieuses d'avoir suffisamment de places à disposition et souhaitent que l'offre soit améliorée, et en particulier en ville de Fribourg. A la Commission de la mobilité, vous en faites partie, vous savez que plusieurs personnes siègent en chaise roulante. Ces personnes font d'ailleurs remonter leurs besoins, et c'est très naturel. Les associations de PMR soulignent que l'attribution des vignettes PMR a très fortement augmenté en Suisse ces dernières années. Ce ne sont plus les seules personnes en chaise roulante qui font des demandes de vignettes, mais un très large panel de personnes qui ont divers problèmes de mobilité. Ces associations aimeraient connaître cette évolution. A cet effet, le Conseil communal, par l'intermédiaire de son Service de la mobilité, a contacté l'OCN en juin 2023 afin d'obtenir des données. Ces données devraient être disponibles d'ici la rentrée. Le Conseil communal, via son Service de la mobilité, a rencontré les associations de PMR le 23 juin 2023 afin

d'analyser l'ensemble du territoire communal et d'identifier les secteurs avec un déficit de places de stationnement publiques pour les PMR. Il ressort d'une première estimation qu'il faudrait potentiellement aménager 15 à 20 places supplémentaires pour les PMR sur le domaine public communal, afin de répondre à ces demandes. Le Conseil communal est en train d'étudier cette problématique et donnera réponse dès que possible.

- n° 158 de M. Gérald Collaud (CG-PCS) relative à la possibilité d'installer des panneaux incitant les automobilistes à éteindre leur moteur devant les feux de circulation du carrefour Richemond

**Collaud Gérald** (CG-PCS). Lors des derniers travaux en Basse-Ville, des panneaux avaient été installés pour inciter les automobilistes, qui devaient attendre devant les feux de circulation, à éteindre leur moteur. Est-il possible que la Ville installe des panneaux similaires au carrefour Richemond? Cela permettrait de diminuer un peu les nuisances pour les riverain·e·s.

**Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et de la Mobilité.** Le Conseil communal étudiera s'il est pertinent, en fonction des temps d'attente à cet endroit, de faire ce qui avait déjà été fait dans d'autres cas, comme par exemple en Basse-Ville et, de mémoire, à la rue de Morat. Je n'ai pas de réponse précise à vous donner mais votre question sera étudiée.

**Collaud Gérald** (CG-PCS). Je vous remercie pour ces informations.

- n° 159 de M. David Aebischer (PLR) relative au règlement de la Ville de Fribourg concernant l'impôt sur les chiens

**Aebischer David** (PLR). Le règlement de la Ville de Fribourg concernant l'impôt sur les chiens fixe ce dernier à CHF 120.- par an et par animal. Ce sont donc CHF 120'000.- annuels qui rentrent dans la caisse communale. Un article de La Liberté précisait l'année dernière que la ville de Fribourg compte un millier de chiens. Je souhaiterais connaître, dans les détails, l'affectation de cette somme.

**Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et de la Mobilité.** Les impôts sont des prestations pécuniaires qu'une collectivité publique prélève en vue de couvrir ses besoins financiers, et sans qu'à cette prestation corresponde une contre-prestation particulière. Ces CHF 120'000.- se retrouvent donc dans la caisse communale et le Conseil communal ne peut pas dire de manière précise comment est dépensé ce montant. Par contre, via différentes rubriques que vous trouvez dans le budget, la Ville assure par exemple la mise à disposition d'éléments avec des petits sachets, permettant de ramasser les crottes des chiens, des campagnes de prévention et l'entretien des parcs à chiens. Pour répondre à votre question, ces CHF 120'000.- ne sont pas affectés précisément.

**Aebischer David** (PLR). Je ne suis pas forcément satisfait car je trouve que la somme devrait être allouée à ce quoi elle devrait être allouée.

- n° 160 de M. David Aebischer (PLR) relative aux endroits spécifiquement dédiés aux besoins des chiens sur le territoire communal

**Aebischer David** (PLR). A l'heure actuelle, quels sont les endroits spécifiquement mis à disposition des chiens pour faire leurs besoins?

**Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et de la Mobilité.** D'une manière générale, les canidés peuvent faire leurs besoins sur l'entier du domaine public communal, pour autant que le propriétaire du chien, dans le respect du règlement général de police, ramasse ses excréments. Même si ce n'est pas la destination première, le canidé peut également faire ses besoins dans des parcs à chiens. Certes, nous en avons peu et ils sont petits. Il serait assez sympathique que le propriétaire ramasse les excréments de son animal préféré.

**Aebischer David** (PLR). Je suis partiellement satisfait de la réponse. A la rue de Romont, où il y a les cercles avec les quatre arbres, je vois régulièrement des chiens faire leurs besoins. Les excréments sont en principe ramassés. Cependant, les chiens urinent et des enfants vont se rouler dedans. Ce n'est pas optimal!

- n° 161 de M. David Aebischer (PLR) relative à la part de végétalisation dans le cadre des différents projets de requalification menés par la Ville de Fribourg

**Aebischer David** (PLR). Dans le cadre des différents projets de requalification menés par la Ville, serait-il possible d'accorder une plus grande part au végétal? Lorsque je parle de végétal, ce ne sont pas seulement les surfaces avec gazon. Si oui, pourquoi n'est-ce pas fait? Si non, pour quelle raison?

**Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'édilité.** Avec 32% de son territoire arborisé (chiffre de 2019, et certainement augmenté depuis), la Ville dispose d'une bonne qualité de canopée. Ayant la volonté de faire encore accroître la part de la végétation, la Ville de Fribourg est en train de réaliser un plan de végétalisation à l'échelle du territoire communal, fixant entre autres les principes et objectifs de canopée. Elle le fait en respectant les sites historiques, tout en apportant de la végétation. Ce plan prendra en compte également toutes les contraintes techniques, tels que les éléments souterrains. En effet, la présence de nombreuses conduites de taille importante rend malheureusement bien souvent les possibilités de plantation compliquées, voire nulles. Parallèlement, la Ville de Fribourg met en œuvre une liste sélectionnant les espèces d'arbres les plus adaptées au dérèglement climatique afin de préparer et pérenniser son parc arboré aux changements à venir.

Un travail conséquent est également mis en œuvre pour adapter les techniques et les conditions de plantation en milieu urbain en vue d'assurer le bon développement des arbres sur le long terme.

**Aebischer David** (PLR). Je remercie le Conseil communal et suis satisfait de la réponse.

- n° 162 de Mme Marine Jordan (PS) relative à la stratégie du Conseil communal en matière de logement, en particulier pour les senior·e·s

**Jordan Marine (PS).** Nous avons pu lire dans la dernière édition du 1700, dans l'éditorial, que le Conseil communal avait élaboré une stratégie en matière de logement, qui vise à encourager la création de logements pour des seniors et des logements coopératifs.

Je souhaite tout d'abord à féliciter le Conseil communal de s'être doté d'une telle stratégie, qui permettra certainement de favoriser des logements abordables pour toutes et tous, familles, personnes âgées etc. Fribourg en a cruellement besoin.

Je me permets de poser les questions suivantes:

- Cette stratégie est-elle publique? Si oui, où peut-on la consulter?
- Quelle communication au grand public est-elle prévue?
- Qu'est-il prévu plus précisément pour les senior·e·s, sachant que Fribourg manque clairement de logements adaptés à cette population qui devient de plus en plus importante si l'on se penche sur la pyramide des âges?

Je déclare mes liens d'intérêts. Je travaille depuis peu à Pro Senectute Fribourg.

**Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité.** Effectivement, le Conseil communal a élaboré une stratégie du logement. Elle sera publiée prochainement et sera bien sûr accessible à toutes les personnes qui s'y intéressent. Elle ne vise pas seulement des personnes que vous les avez citées, Mme M. Jordan, mais elle comprendra un tableau complet des besoins des habitant·e·s de la ville.

**Jordan Marine (PS).** Je suis satisfaite de la réponse.

- n° 163 de Mme et M. Océane Gex et Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative à la sécurité des piétons, notamment des écoliers, sur la rue et le sentier du Nord

**Gex Océane (PLR).** Nous avons constaté que la rue et le sentier du Nord sont très fréquentés par des piéton·ne·s et cyclistes, notamment par des écoliers se rendant du quartier d'Alt aux écoles du Jura ou inversement, du quartier du Jura au CO du Belluard. Or, la cohabitation entre ces deux catégories d'utilisateurs est problématique, voire souvent dangereuse, à cause de la vitesse élevée des cyclistes à plaque jaune. Les macarons au sol n'ont que peu d'effets sur les cyclistes, qui roulent à vive allure sur les deux tronçons pas très larges. Le conseil des parents des écoles du Jura a été récemment informé de cette situation critique.

Nos questions sont les suivantes:

- Que peut faire le Conseil communal pour sécuriser les deux tronçons pour les piéton·ne·s?
- Une mise en zone 20 pour les cyclistes est-elle possible?

- Est-ce que la pose de bancs, comme en sont posés à la rue Joseph-Piller, avec des gabarits réduits, est possible pour améliorer la sécurité et réduire la vitesse des cyclistes sur les deux tronçons?
- Le Conseil communal est-il prêt à entreprendre des mesures pour résoudre ce problème récurrent?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 164 de M. Samuel Jordan (PS) relative aux inscriptions aux activités extrascolaires

**Jordan Samuel (PS).** Les activités extrascolaires remportent un grand succès en Ville de Fribourg, ce qui démontre leur grande utilité. L'inscription aux activités de l'année scolaire à venir (2023 - 2024) s'est déroulée sur un portail en ligne le lundi 26 juin dès 08.00 heures selon le principe premier arrivé, premier servi.

Mes questions à ce propos, qui m'ont été relayées par des parents d'élèves:

- 1) Des parents ont jugé que l'horaire des inscriptions était peu compatible avec les horaires de travail dans un contexte de fin de semestre stressant pour les familles. Y-aurait-il pour la prochaine année une autre alternative d'horaire d'inscription?
- 2) La plateforme a connu quelques problèmes de fonctionnement et certains parents ne sont pas parvenus à inscrire leur-s enfant-s. Y-a-t-il des solutions de rechange?
- 3) L'utilisation de la plateforme n'est pas aisée pour certains parents peu familiers avec les outils numériques. Ces parents ont-ils et auront-ils à l'avenir d'autres moyens d'inscrire leur-s enfant-s?
- 4) La Ville de Fribourg est l'une des communes suisses qui offrent un catalogue aussi varié d'activités extrascolaires gratuites, on peut la féliciter. A combien peut-on estimer le cout de toutes ces activités?

**Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des Ecoles et de la Cohésion sociale.**

- 1) Des parents ont jugé que l'horaire des inscriptions était peu compatible avec les horaires de travail dans un contexte de fin de semestre stressant pour les familles. Y-aurait-il pour la prochaine année une autre alternative d'horaire d'inscription?

Pour les inscriptions de l'année passée, l'accès avait été donné dès minuit. Les inscriptions avaient ainsi été mieux réparties dans le temps et le système informatique avait tenu le coup. Néanmoins, certains parents avaient critiqué le fait que ceux dont les compétences numériques étaient moins bonnes n'auraient pas eu les mêmes chances d'inscrire leurs enfants. Pour cette année, le service a tenu compte de cette remarque et a choisi de fixer l'horaire de départ des inscriptions à 08.00 heures. Cette solution est plus équitable pour les personnes ayant des difficultés avec les outils numériques qui ont pu venir au guichet à l'heure de l'ouverture.



Sur la base de l'expérience de cette année, une réflexion sera à nouveau menée pour la prochaine rentrée afin de déterminer quel est le meilleur système pour les inscriptions, en termes d'horaire, de date et d'accessibilité. Malgré cela, il faut savoir qu'il ne sera jamais possible de contenter toutes les demandes, sachant que le nombre de places est limité.

- 2) La plateforme a connu quelques problèmes de fonctionnement et certains parents ne sont pas parvenus à inscrire leur-s enfant-s. Y-a-t-il des solutions de rechange?

Le blocage de la plateforme intervenu est en cours d'analyse avec notre partenaire et fournisseur de la solution Smartpack. Les causes du problème devront être déterminées et des mesures pour les éviter seront mises en place. Les inscriptions au guichet du secrétariat sont une alternative à la plateforme numérique. En revanche, l'inscription en ligne permet d'absorber, avec le personnel à disposition, toutes les inscriptions pour l'ensemble des cours et activités. La plateforme numérique a justement été mise sur pied pour faciliter l'inscription et éviter un engorgement du guichet.

- 3) L'utilisation de la plateforme n'est pas aisée pour certains parents peu familiers avec les outils numériques. Ces parents ont-ils et auront-ils à l'avenir d'autres moyens d'inscrire leur-s enfant-s?

L'inscription peut se faire directement au guichet du Service pour les personnes ayant des difficultés avec les outils numériques. Lors de la réflexion qui sera menée pour la prochaine année scolaire, ce point sera pris en compte afin de garantir une accessibilité la plus équitable possible.

- 4) La Ville de Fribourg est l'une des communes suisses qui offrent un catalogue aussi varié d'activités extrascolaires gratuites, on peut la féliciter. A combien peut-on estimer le cout de toutes ces activités?

Pour les activités culturelles, 22 ateliers artistiques et 21 disciplines sportives sont proposées.

Le cout des activités culturelles est de plus de CHF 650'000.-. Ce montant comprend également les activités culturelles scolaires obligatoires. Pour les activités sportives extrascolaires, le cout est intégré aux rubriques du sport scolaire. On peut cependant estimer le montant net (cout des traitements et diminué des subventions cantonale et fédérale) à environ CHF 120'000.- Ce dernier ne prend pas en compte la part de l'utilisation des infrastructures sportives en propriété de la Ville de Fribourg.

Suite à la décision du Conseil général, les activités culturelles sont à partir de cette inscription, donc pour l'année 2023 - 2024, pour la première fois gratuites, comme les activités sportives.

**Jordan Samuel** (PS). Je suis satisfait de la réponse. Je vous remercie pour la réponse donnée dans un délai extrêmement court.

- n° 165 de M. David Krienbühl (PLR) relative à la place de jeux du Domino

**Krienbühl David** (PLR). La question concerne la place de jeux du Domino dans le quartier de Pérolles. Je n'aurai plus l'occasion de la poser à Mme A. Burgener Woeffray lors du prochain budget. En toute

transparence, j'ai évidemment averti Mme la conseillère communale que j'allais poser cette question avant qu'elle ne quitte le Conseil communal. J'imagine donc, ou j'espère, qu'elle s'est préparée à me répondre.

Le 20 décembre 2017, je posais une première question au sujet de cette place de jeux du Domino. 5 ans et demi plus tard, ce sont les enfants de mes amis qui me demandent à quand les jeux d'eau, avant c'était leurs parents. Pour mémoire, les Freiburger Nachrichten titraient le 29 mars 2018 "Ein Wasserspiel für den Domino-Park". Tout le monde s'est donc réjoui à ce moment-là, mais aujourd'hui la déception est grande, ou plutôt la patience a ses limites.

- Où en est-on avec cette place de jeux?
- Y aura-t-il un jour des jeux d'eau au Domino?
- Est-ce que le tartan pourrait être envisagé par le Conseil communal pour cette place de jeux?

Aussi, aujourd'hui, j'apprécierais d'avoir un calendrier clair et précis concernant cette fameuse place de jeux du Domino.

Je remercie Mme A. Burgener Woeffray pour toutes ces années de collaboration.

**Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité.** Effectivement, M. D. Krienbühl m'avait informée qu'il poserait cette question, qui lui est chère. J'étais tentée de lui répondre qu'il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance! (Rires).

Le projet de la place de jeux est prêt. Par contre, nous n'allons pas commencer les travaux en plein été. La réalisation est prévue cet automne et la fin des travaux est prévue pour Noël. Quel joli cadeau!

Un jeu d'eau avec manivelle à l'instar de celui du parc des Maggenberg fait partie du projet. Le revêtement synthétique, type tartan, est prévu pour les aires de sécurité, là où il y a des trampolines, la tyrolienne, un élément de jeu à destination des personnes à mobilité réduite et à la sortie des toboggans.

Ce revêtement synthétique ne sera pas installé sur la totalité de la place pour des raisons de coûts, mais également pour des raisons écologiques. Pour ces raisons il est prévu d'utiliser des copeaux pour les autres surfaces.

**Krienbühl David (PLR).** Je suis satisfait de la réponse et me réjouis de voir le résultat ces prochains mois.

- n° 166 de Mme Isabelle Sob (Le Centre/PVL) relative à la mendicité des mineur·e·s en âge de scolarité en ville de Fribourg

**Sob Isabelle (Le Centre/PVL).** Il y a un peu plus d'une année, je questionnais le Conseil communal sur l'augmentation de la mendicité en ville de Fribourg. Depuis le début de l'année civile et jusqu'au mois de mai, j'ai observé une augmentation de ce phénomène "en famille" dans le périmètre de la Gare de

Fribourg et de l'axe avenue de la Gare – rue de Romont – rue de Lausanne. Je vous pose cette question aujourd'hui, car je vous en ai épargnés lors de la dernière séance. Depuis, le phénomène a un peu disparu.

Il s'agissait d'adultes, accompagnés d'enfants, pour certains en âge de scolarité obligatoire, d'après mon appréciation, qui mendiaient, en semaine et pendant les heures de classe, d'après mes constatations.

Mes questions sont les suivantes:

- Ces constatations sont-elles partagées par la Ville?
- Que fait la Ville de Fribourg pour se conformer à ses engagements au regard du droit suisse et international, notamment la Constitution fédérale et du canton de Fribourg et l'article 28 de la Convention relative aux droits de l'enfant, pour s'assurer que les enfants en âge de scolarité obligatoire, et se trouvant sur le territoire communal, puissent accéder à l'éducation?

J'ai interpellé un membre du Conseil communal par oral sur cette question et on m'a rendu attentive au fait que cette problématique pouvait être comparable à celle de la scolarité des enfants mineurs issus de la communauté des gens du voyage. Je demande donc au Conseil communal de bien vouloir m'indiquer comment sont scolarisés les enfants issus de cette communauté lorsqu'ils se trouvent sur le territoire communal.

**Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des Ecoles et de la Cohésion sociale.** La Ville de Fribourg ne dispose pas de statistiques qui permettraient d'étayer les constatations effectuées sur le terrain. Néanmoins, il est possible de répondre comme suit à la première question.

La grande majorité des personnes avec enfants qui s'adonnent à la mendicité en ville de Fribourg séjournent dans des foyers hors du canton ou alors vivent en France. Il y a en moyenne deux à trois familles par jour et leur présence est observée quotidiennement pour des durées d'environ deux semaines, puis ils repartent. Parmi eux, il y a des enfants très jeunes et la majorité est effectivement en âge de scolarisation.

En ce qui concerne la scolarisation, à partir du moment où des familles résident, légalement ou non, sur le territoire communal, la Commune a la responsabilité de s'assurer de la scolarisation des enfants en âge de scolarité obligatoire (4-15 ans).

Il faut rappeler que les enfants n'ont pas à être enregistrés au Contrôle des habitants pour être inscrits à l'école. Les familles peuvent être orientées directement au Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale. Dans certains cas, l'administration scolaire peut collaborer avec les travailleurs sociaux de rue, avec la police locale, voire avec la police cantonale.

**Sob Isabelle (Le Centre/PVL).** Je me contenterai de la réponse, merci Mme la directrice des écoles pour ces précisions.

- n° 167 de Mme et MM. Jean-Marie Pellaux (Vert-e-s), Claudio Rugo (PA), Isabelle Sob (Le Centre/PVL) et Mario Parpan (CG-PCS) relative au statut contractuel des personnes qui enseignent à l'Ecole des p'tit-e-s artistes

**Sob Isabelle** (Le Centre/PVL). Les contrats de durée déterminée sont des contrats précaires pour les personnes travailleuses concernées puisqu'ils entravent la recherche de logement (les bailleuses privilégient la "stabilité" des candidat-e-s au logement avec des contrats de durée indéterminée), le financement de projets (les banques ne prêtent que difficilement aux personnes au bénéfice de tels contrats, et les sociétés de crédit sont aussi restrictives pour l'octroi de leasing sur des véhicules), etc. Ces contrats peuvent également générer un stress important pour les personnes travailleuses concernées qui n'ont pas de sécurité dans leur emploi (sur le long terme).

Lorsqu'ils sont renouvelés à plusieurs reprises, se pose même régulièrement la question de l'admissibilité de ces pratiques. Il existe différentes jurisprudences sur ces questions et un aide-mémoire de la Ville de Lausanne, qui précise notamment que les contrats de travail en chaîne ne conservent leur licéité que s'ils portent sur des rapports de travail nettement différents, quoique liant les mêmes parties ou que les circonstances particulières font que la succession des contrats ne sert pas à échapper aux règles protectrices, mais correspond à un besoin justifié par des raisons objectives (ATF 4C.62/2001).

En revanche, il ne serait pas admis de conclure, par exemple avec des enseignant-e-s des écoles privées, ce qui fut le cas dans une jurisprudence, des CDD qui s'enchaîneraient pour chaque période scolaire (qui court en principe de septembre à juin) lorsque ceux-ci sont engagés de manière stable au sein de l'établissement.

Nos questions sont les suivantes:

1. Quelle est la proportion des personnes qui enseignent à l'École des p'tit-e-s artistes qui sont au bénéfice d'un contrat de durée déterminée (CDD)?
2. Quelle proportion d'enseignant-e-s au bénéfice d'un CDD est engagée par la Ville depuis plus de dix ans? Comment la Ville justifie-t-elle cette situation?
3. Pouvez-vous confirmer que la Ville limite le taux d'activité des personnes qui enseignent à 30%? Si oui, pour quelles raisons?
4. Pouvez-vous confirmer que les rapports de travail de ces personnes sont régis par le droit privé et non par le droit public? Si oui, pour quelles raisons?

En tant qu'employeuse de droit public, la Ville de Fribourg doit de se montrer exemplaire, et c'est un discours que nous avons entendu à de nombreuses reprises dans le cadre de l'adoption de plusieurs mesures en faveur du personnel communal au cours des derniers mois. Il serait bon qu'il n'y ait pas de "laissés-pour-compte". Merci pour vos précisions.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 168 de Mme Monica Mendez (Vert·e·s) relative aux piscines privées et aux économies de consommation d'eau

**Mendez Monica** (Vert·e·s). D'après une enquête de la RTS sur le nombre de piscines privées en Suisse, il apparaît que la ville de Fribourg en dénombre 56, soit 1.5 bassin pour 1'000 habitants. Ma question est la suivante:

- Comment la Ville de Fribourg se positionne-t-elle par rapport aux économies et à la consommation de l'eau en particulier des piscines privées?

**Steiert Thierry, syndic.** Je réponds pour ce qui concerne mon champ de compétence en tant que président de la société Eau de Fribourg SA. Nous sommes dans l'heureuse situation en ville de Fribourg de posséder de deux sources d'eau potable qui couvrent plus de 200% des besoins en eau potable de nos consommateur·rice·s et habitant·es. A cela s'ajoute une réserve très généreuse auprès du consortium pour l'approvisionnement en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN). A priori, il n'est pas impératif ou nécessaire d'économiser de l'eau dans le sens où on aurait une pénurie. Ceci n'est pas le cas dans d'autres communes du canton où ces dernières années, en raison de la sécheresse, il y a eu des situations où certaines communes ont interdit le remplissage de piscines. Ceci s'est avéré aussi pour d'autres cantons, notamment celui du Tessin. Pour ce qui est de la ville de Fribourg, nous n'avons jamais été dans une situation où cela a été nécessaire pour assurer l'approvisionnement de nos habitant·e·s en eau potable. Pour le moment, cette question ne se pose pas. Le nombre de piscines est à mettre sous réserve, j'ignore si le nombre de 56 est le bon. J'ai vu que les chiffres contenus dans cette étude étaient contestés par d'autres communes. Le nombre de piscine par habitant est nettement inférieur en ville de Fribourg que dans certaines communes voisines qui sont détentrices du record cantonal, ou commune de l'Agglomération. Je pense qu'il suffit de prendre une photo aérienne et de zoomer un petit peu pour s'en rendre compte.

**Mendez Monica** (Vert·e·s). Je remercie M. le syndic pour la réponse et je suis satisfaite.

- n° 169 de Mmes Adrienne Salina, Véronique Grady (PLR) et Valentine Mauron (Vert·e·s) relative à l'ombrage des places de jeux sur le territoire communal

**Salina Adrienne** (PLR). En ces périodes estivales, il est possible de constater que, malgré les études et la sensibilisation des communes aux ilots de chaleur, de nombreuses places de jeux mises à disposition des familles sur le territoire communal sont en plein soleil et ne disposent que de peu, voire d'aucune ombre. Or, les enfants sont particulièrement sensibles à la chaleur et leur peau aux UV. Fortes de ce constat, nos questions sont les suivantes:

- A l'heure actuelle, la Ville de Fribourg mène-t-elle des réflexions en lien avec l'aménagement d'espaces à l'ombre sur les places de jeux en lien avec son programme places de jeux (cf. réponse du Conseil communal au postulat n° 25)?
- Si oui, des solutions telles que l'installation de mâts fixes pour des voiles saisonnières qui seraient installées au printemps et déposées à l'automne pourraient-elles être mises en place à court terme?

- Si non, nous invitons la Ville de Fribourg à mener une réflexion en vue d'une action rapide en ce sens.

A titre d'exemple, des dispositifs comprenant des mâts et des voiles saisonnières ont été mis en place le long du chemin qui relie le quartier de Beaumont à Cormanon sur des places où sont disposés des bancs. Ce type de dispositifs ne serait pas excessivement coûteux et permettrait de pallier l'absence d'ombre apportée par des arbres aux endroits où la configuration ne permet malheureusement pas de planter en raison de la composition du sous-sol notamment.

Par ailleurs, nous nous inquiétons également des revêtements qui restent en gravier sur certaines places de jeux actuellement, mais nous sommes satisfaites d'avoir entendu que ça sera plutôt des copeaux qui seront mis à l'avenir.

**Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité.** Le Conseil communal partage l'avis que les enfants, une population vulnérable, devraient être protégés du rayonnement direct du soleil et que les voiles d'ombrage sont une bonne mesure. Toutefois, les voiles d'ombrage ne protègent pas les enfants de la chaleur et les accompagnants devraient se rendre avec eux à des endroits appropriés quand il fait très chaud. Votre suggestion sera examinée, aussi en détaillant les aires de jeux qui offrent déjà suffisamment d'ombre et celles pour lesquelles des mesures s'imposeraient. Quant à la question concernant le revêtement, vous êtes déjà satisfaites de la réponse que j'ai donnée tout à l'heure.

**Salina Adrienne (PLR).** Je suis satisfaite de la réponse.

- n° 170 de Mmes Adrienne Salina et Véronique Grady (PLR) relative à la traversée du pont de Zaehringen et du centre-ville par le camion-poubelle à destination de Châtillon

**Salina Adrienne (PLR).** Des riverains de la Cathédrale ont constaté que des camions de l'édilité transportant des déchets dégagent une odeur nauséabonde traversent le pont de Zaehringen, ainsi que les rues nouvellement pavées aux abords de la Cathédrale, jusqu'à une dizaine de fois par jour, avec un premier passage aux alentours de 07.30 heures. Ces véhicules empruntent ensuite le sens unique de la Gare, pour l'acheminement de déchets en direction de Châtillon et reviennent par le même itinéraire.

En sus de l'usure causée sur les ouvrages nouvellement rénovés ou en cours de rénovation, ce trafic provoque des nuisances liées au bruit et aux odeurs. Or, il semble que ce trafic n'a rien à faire au centre-ville et pourrait aisément être dévié par un autre itinéraire, afin de préserver ces ouvrages, dans lesquels la Commune ainsi que la population ont investi des montants importants. De plus, le pont de Zaehringen est fermé depuis 2014 aux véhicules motorisés, exception faite des véhicules d'urgence, des vélomoteurs, des transports publics et des taxis (cf. [communiqué de presse de la Ville de Fribourg](#)).

Par conséquent, nos questions sont les suivantes:

- Ce trafic de transit a-t-il été spécifiquement autorisé par le Conseil communal?

- Si oui, une alternative serait-elle envisageable pour supprimer ou limiter les nuisances liées audit trafic?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 171 de M. Claudio Rugo (PA) relative à l'attribution de la location du kiosque de la place Georges-Python

**Rugo Claudio (PA).** Le kiosque de la place Georges-Python a été rénové par son propriétaire, la Ville de Fribourg. On se souvient encore du postulat de M. Jean-Pierre Wolhauser à ce sujet. L'ancienne présidente de ce Conseil, Mme Eva Heimgärtner, m'a chargé d'être son porte-parole alors même qu'elle est encartée au PCS. De nombreux individus se sont portés candidats pour reprendre le kiosque. La Ville de Fribourg a choisi de l'attribuer à une chaîne mexicaine "k-kiosk", qui est déjà présente à la Gare. Pourquoi ce choix? Pourquoi demander la somme de CHF 250.- pour des frais de dossier? Qui du Conseil communal a fait ce choix politique, loin des idéaux dits locaux?

**Dietrich Laurent, directeur des finances.** Le Conseil communal a pris cette décision après diverses expériences et divers locataires de kiosquiers en ville de Fribourg. Il s'avérait qu'il fallait assurer une présence forte, stable et dans le cadre légal, ce qui n'a pas toujours été le cas par le passé, notamment concernant la distribution d'alcool ou de produits à fumer. Il a donc pris cette décision en connaissance de cause pour, probablement, le kiosque le plus stratégique de la ville de Fribourg, avec celui de la Gare.

**Rugo Claudio (PA).** Ce n'est pas parce que certains individus, membres du Parti des artistes, ont fait quelques erreurs de gestion ou d'autres choses qu'il faut prêter les autres individus qui se présentent. Ce ne sont pas les mêmes. Ce serait comme dire que vous êtes des conseillers généraux et que vous avez tous la même attitude que M. C. Rugo. Ça ne va pas! Cela sera la manifestation de ma satisfaction.

- n° 172 de M. Claudio Rugo (PA) relative à l'exercice du droit de vote au niveau de la Ville de Fribourg, notamment pour les personnes détentrices d'un permis C

**Rugo Claudio (PA).** J'ai croisé hier matin Mme Eva Heimgärtner, qui avait appelé une de ses voisines. Cette personne a le permis C depuis onze ans et est domiciliée en ville de Fribourg. Elle n'a jamais reçu de convocation ou de lettre concernant les votations. C'était ce que j'avais présumé lors du vote. Voici mes questions:

- a) La Ville de Fribourg a-t-elle invité toutes les personnes ayant le droit de vote, et ce en particulier lors du vote sur l'initiative des pigeons?
- b) Combien de Suisse-sse-s ont le droit de vote sur la commune de Fribourg?
- c) Combien de détenteur-ric-e-s de permis C ont le droit de vote à Fribourg?
- d) Pouvez-vous affirmer que les enveloppes de vote leur sont bien parvenues, contrairement à ce que diverses personnes m'ont relaté?

La personne dont je parle habite la rue de la Neuveville. Pour l'instant, je ne donne pas son nom. J'attends que vous répondiez à mes questions.

- e) Est-ce que cela remettrait en doute le vote sur l'initiative des pigeons? J'avais téléphoné à la Préfecture. Qu'est-ce qui nous garantit que toutes les enveloppes ont été envoyées aux personnes détentrices d'un permis C?

**Steiert Thierry, syndic.** Je peux affirmer que le registre électoral de la Ville de Fribourg est tenu avec une rigueur absolue et en conformité totale avec le cadre légal applicable. Si un citoyen a un quelconque soupçon par rapport à un vote particulier, les voies de droit sont ouvertes. Elles n'ont pas été utilisées dans le cas en question. La question est donc liquidée.

**Rugo Claudio (PA).** Je serai obligé de reposer la question lors de la prochaine séance. M. le syndic reste sourd à mes questions, car il n'a pas répondu à certaines d'entre elles. C'est une façon d'éluider la démocratie. Vous êtes tous témoin de cela.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

## F. Autres interventions

**Rugo Claudio (PA).** Vous m'avez demandé de vous informer lorsqu'il y a des imprécisions. Mes deux questions devaient être formulées avant celle de Mme Isabelle Sob, vu que je me suis rendu avant chez M. Mathieu Maridor, qui a oublié de vous les transmettre.

J'ai une remarque à faire à M. David Aebischer. Je constate que vous croyez ce qui est noté dans La Liberté. J'ai des liens d'intérêt, vu que je suis porteur remplaçant à Saint-Paul.

Concernant la question posée par M. Samuel Jordan, qui avait oublié de se lever, c'est une coutume au Conseil général, il s'agissait de CHF 500'000.-.

**Jordan Samuel (PS).** Je me suis levé.

**Rugo Claudio (PA).** Concernant la question posée à Mme Mirjam Ballmer, il s'agit d'un chiffre que l'on vote chaque année. Il est d'environ CHF 500'000.-. M. Collaud a parlé de 3'500 places de parc. En fait, il s'agit de 4'500 places sur le territoire de la commune. M. Pierre-Olivier Nobs a oublié de corriger. C'est important de chiffrer. Je peux me tromper, car je n'ai pas beaucoup de collaborateurs. Par contre, vous, dans vos partis, essayez de transmettre des chiffres corrects.

Mme Amélie Baechler, le castor n'est pas en Basse-Ville depuis cette année, mais depuis deux ou trois ans.

Mme la présidente, je comptais sur l'efficacité de votre vice-président vous vous préciser que nous sommes au point 23 et non 22, comme vous l'avez dit.

**La présidente.** Je vois que M. Samuel Jordan a demandé la parole. Je tiens néanmoins à préciser qu'il s'était bien levé.



**Jordan Samuel (PS).** Je retire mon intervention car nous avons un apéritif d'adieu qui se prépare. Je ferai mes griefs au principal intéressé en temps voulu.

**La présidente.** Je tiens à préciser que je donne la parole selon l'ordre dans lequel vous la demandez, en appuyant le petit bouton. Les personnes les plus rapides sont les premières.

**Gex Océane (PLR).** Il me tient à cœur de soutenir les plus de 300 signataires de la pétition "Non au démantèlement des écoles de la Neuveville et du Bourg". En effet, à l'heure où nous nous réjouissons tou·te·s de partir en vacances, un bon nombre de parents et surtout près de 100 enfants du quartier de la Neuveville et du Bourg ne peuvent pas dire qu'ils passeront un été avec l'esprit libéré. Nouvelle organisation familiale pour les parents, régler les questions des accueils extrascolaires, organisation des transports groupés, nouveau planning de pause de midi, gérer les enfants qui ne seront plus forcément dans les mêmes écoles ou pour certains mêmes déménagements, tout ceci n'est pas top pour concilier la vie professionnelle et la vie familiale. Pour les enfants quitter les copains, des frères et sœurs quitter son école d'enfance, transporter son cartable sur un chemin d'école deux fois plus long, etc. Je ne poserai pas de question, mais j'espère que les projections d'effectifs de la commune se révéleront correctes à l'avenir, que le Conseil communal suivra son plan directeur, que des pistes pour préférer des rassemblements en favorisant le bilinguisme pourront être évaluées à l'avenir. Enfin, j'espère que nos autorités communales et cantonales pourront s'entendre à l'avenir et qu'elles resteront à l'écoute des parents inquiets et surtout qu'elles trouveront une solution commune pour le bien-être des enfants.

**Bassil Rana (PS).** Je prends la parole aujourd'hui devant vous pour exprimer mon profond désaccord et ma vive critique envers certaines remarques prononcées hier soir au Conseil général. Je souhaite dénoncer le fait que notre institution se moque du langage inclusif et des identités de genre et les exclut de manière flagrante lors des débats du règlement de la police.

Il est de notre devoir de représenter et de protéger tous les membres de notre société, sans distinction. Pourtant, je constate avec consternation que notre parlement néglige délibérément les personnes qui ne se conforment pas aux normes binaires traditionnelles de genre.

Les identités de genre sont variées et complexes. Il est temps de reconnaître que le genre ne se limite pas à une simple division binaire entre hommes et femmes. Les personnes transgenres, non binaires et de nombreuses autres identités de genre existent, et elles méritent d'être respectées, incluses et protégées par les lois que nous établissons.

En excluant délibérément les identités de genre non conformes de notre nouveau règlement de police, nous envoyons un message clair à ces individus: vous ne comptez pas, vous êtes invisibles. Cette marginalisation et cette discrimination ne peuvent être tolérées dans une société qui se prétend juste et égalitaire.

Le temps est venu de nous élever au-dessus de nos préjugés et de nos peurs, de défendre les droits des personnes marginalisées et d'établir un exemple pour le reste de la société. En tant que législatif, nous avons le pouvoir et le devoir de changer les choses pour le mieux.

Vive la justice, vive l'égalité, vive l'inclusion.

Je vous remercie de votre attention.

**Pochon Thierry** (Vert-e-s). Au nom du groupe des Vert-e-s, associé à nos amis centre gauche-PCS et socialistes, je vous annonce que l'été... sera chaud! Pas en raison du dérèglement climatique, pas en raison d'el Niño, mais parce que pour la gauche unie, les vacances ne seront ni rafraîchissantes ni de tout repos. Un groupe de travail interpartis est à pied d'œuvre pour apporter des solutions concrètes face à la situation que nous vivons.

Quoi? Le Conseil général n'aurait donc rien de plus à proposer qu'une baisse d'impôts? Vieille marotte un brin populiste, mais sans grand effet sur la population, surtout sur sa frange qui est la plus à la peine, et même sur l'ensemble de celle-ci. Quoi? Des dizaines et des dizaines de millions en poche, pour ne rien savoir en faire si ce n'est permettre aux contribuables d'économiser au final quelques dizaines, voire centaines de francs sur la facture annuelle? A titre d'exemple, une personne payant aujourd'hui CHF 4'000.- d'impôt communal, économiserait, au taux de 77% espéré, CHF 150.- par année, 42 centimes par jour.

C'est déjà ça, certes. Mais c'est si peu, au regard de tout ce qui peut être offert à cette même personne, et à l'ensemble de la population: augmentation de la qualité de vie, aides ciblées aux familles dans le besoin, agrandissement de certains services communaux, développement du soutien et de l'accès à la culture et aux sports, renflouement de fonds, mise sur pied de nouveaux services à la population, n'oublions pas tout ce qui peut être développé dans nos écoles et milieux scolaires... et bien évidemment, puisqu'il est question de chaleur, tant de projets liés à l'environnement.

Chaque année, certaines personnes font semblant d'être surprises des comptes vertigineusement bénéficiaires, qui vont tranquillement dormir dans la fortune. Mirobolants excédents de revenus d'un côté, myriade de projets à réaliser de l'autre. Ne jouons pas à la retraite, mais allons de l'avant dans l'accomplissement de progrès importants.

L'alliance de la gauche vous donne rendez-vous à la rentrée et vous souhaite d'ici-là un reposant été.

**Rugo Claudio** (PA). C'est dommage que j'aie ces deux interventions à faire. Je vous parle de l'attribution des travaux, sans animosité aucune, pour le parking de Saint-Léonard. Tous ces travaux ont été attribués à une société générale. Sans aller dans les détails techniques, la dalle a été mal calculée. Justement, quand on fait des travaux clés en main, le responsable qui a le mandat va faire des appels d'offres. Avec ces appels d'offres, il va inévitablement prendre facilement quelqu'un de moins cher, ce que la Ville ne ferait pas. Elle pourrait plus cibler. Apparemment, des profilés sont mis dans ce parking qui réduisent la surface de parking. Ça consolide la dalle, mais ça réduit la surface de parking. Ça, c'était par rapport au procès-verbal, je ne vais pas aller plus loin.

Ma deuxième remarque concerne les toilettes sympas. Cinq ou six restaurateurs, j'ai eu de mauvaises informations, aujourd'hui on m'a corrigé. Par rapport aux toilettes sympas, je suis étonné que deux cafés, Café de l'Ours et Café de la Presse, ont été retenus, alors même que pour aller aux toilettes il faut monter d'un étage (Café de la Presse) ou descendre d'un étage (Café de l'Ours). L'accessibilité de ces toilettes est impossible pour les personnes à mobilité réduite ou en chaise roulante. Donc, c'est une petite remarque, malheureusement négative. Je peux la faire, il est vrai, Mme A. Burgener

Woeffray a toujours très bien collaboré et très bien travaillé. Mme A. Burgener Woeffray, vous avez toujours fait votre maximum et je vous félicite.

**La présidente.** Comme déjà annoncé en début de séance, aujourd'hui Mme A. Burgener Woeffray participe à sa dernière séance du Conseil général. Elle quittera sa fonction dans pas moins de dix jours. Avant de passer à l'apéritif, je souhaite te dire, chère Andrea, que c'est avec une certaine tristesse, mais également une profonde reconnaissance que nous te disons au revoir.

Seit dem Eintritt in den Gemeinderat im Jahr 2016 warst du eine unbestrittene treibende Kraft in deinen Dossiers. Dein Einsatz für unsere Stadt und ihre Bewohner war beispielhaft.

Les réalisations se construisent dans le temps. Beaucoup de dossiers t'ont occupée et tu les a surtout fait avancer. Les nombreux chantiers actuellement en cours, en sont la preuve. Les chantiers entraînent certes des inconvénients momentanés, mais ils sont surtout le signe d'une évolution et d'une amélioration de la qualité de vie. Le pont de Saint-Jean, celui de Zaehringen, l'école de la Vignettaz, celle de Jolimont, la transformation du Café des Arcades, de nombreuses places de jeu et de détente, le bâtiment pour les pompiers, la requalification du quartier du Bourg, les escaliers du Guintzet, pour citer quelques-uns de tes nombreux dossiers que tu nous a présentés au fil des années. Félicitations pour ce bilan remarquable!

Dabei sind deine ausserordentliche Dossiersicherheit, sowie deine kompetente und bestimmte Art die Dossiers zu führen, zu erklären, auch zu verteidigen manchmal, Eigenschaften, die besonders an dir geschätzt werden.

Au-delà de ton engagement sur tes dossiers, je tiens également à souligner ta nature chaleureuse et ta sensibilité envers les questions et les demandes du Conseil général. Tu as toujours su être directe tout en restant attentive aux besoins de chacun-e. Ta présence, tes compétences et ton engagement ont été largement appréciés au sein de notre Conseil.

Im Namen des Generalrats möchte ich dir unsere Anerkennung für deine harte Arbeit und dein Engagement für unsere Stadt und ihre Bewohner aussprechen. Wir wünschen dir alles Gute für deine zukünftigen Projekte und hoffen, dass deine Arbeit zum Wohle unserer Gemeinschaft auch nach deinem Abtritt ihre Früchte tragen wird.

Merci, chère Andrea, Mme la conseillère communale, pour tout ce que tu as accompli. (Applaudissements).

**Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité.** Mme la présidente, mesdames et messieurs les membres du Conseil général, mes collègues du Conseil communal. Merci pour vos propos qui me touchent énormément et merci de m'accorder quelques minutes pour vous adresser encore quelques mots.

Arrivée à Fribourg en 1977 pour les études, je ne m'imaginai pas devenir un jour conseillère communale. Venant d'une petite commune et d'une famille où la politique était quotidiennement présente, je suis tombée amoureuse de cette belle ville de Fribourg et de mon mari. Nous avons pris la bonne décision de nous installer à Fribourg et pratiquer quotidiennement le bilinguisme. L'Université était pour moi un excellent employeur en poussant ma carrière universitaire.

Néanmoins, parallèlement à cet engagement et en faisant de mon domicile un lieu de vie à long terme, j'ai été active dans de multiples associations, ce qui m'a permis de m'enraciner et de connaître le tissu associatif et consécutivement politique. En 2001, j'ai reçu un appel téléphonique d'un certain Thierry Steiert me demandant de me présenter sur la liste socialiste pour le Conseil général. C'est ainsi que ma soit disant carrière politique a commencé à Fribourg. Engagée dans les domaines de la cohésion sociale et de la formation, siégeant entre autres durant dix ans dans la Commission sociale, j'ai eu la chance de faire la connaissance de beaucoup de belles personnes qui contribuent bénévolement à différents niveaux à une ville où il fait bon vivre. Cependant, j'ai aussi rencontré des personnes qui se trouvent du mauvais côté de la vie, ce qui m'a fait déposer plus tard au Grand Conseil un postulat demandant un rapport sur la pauvreté. Cet engagement dans les domaines du social et de l'éducation m'aurait prédestiné à reprendre le dicastère de Mme A. de Weck, mais elle voulait continuer ce qu'elle avait commencé. J'ai pu prendre la mesure plus tard de cette volonté puisqu'en 2021 je souhaitais garder le mien, voulant terminer ce que j'avais commencé.

Viel wurde in meiner Mandatszeit studiert aber auch gebaut und sie, geehrte Präsidentin, liebe Sonja, haben die verschiedenen Bauwerke, die in dieser Zeit errichtet wurden, bereits erwähnt. Dazu kommen aber noch – und das ist ein Thema, das mir sehr wichtig ist – die Schutzvorrichtungen gegen Naturgewalten, gegen die wir in unserem Departement je länger, je mehr Aufmerksamkeit schenken müssen. Einmal angefangen, liessen mich zwei Themen nicht los: die Entwicklung der Ortsplanung – die nun inhaltlich abgeschlossen ist – und die Strategie, sowie die Massnahmen zur Erreichung der Energiewende. All das wäre nicht zu erreichen gewesen ohne exzellente Dienstchefs, sowie Mitarbeitende, die mit mir am gleichen Strick zogen.

Une conseillère communale ne traite pas seulement des dossiers, elle les défend devant le Conseil communal. J'ai collaboré avec notre syndic, avec Thierry, toujours soucieux d'une cohésion à l'Exécutif, agissant avec sagesse et portant en avant des dossiers dont on parle seulement quand quelque chose ne fonctionne pas, par exemple le règlement du personnel.

J'ai apprécié siéger avec mes collègues. Laurent, j'admire ta capacité à cibler l'essentiel d'un dossier et ton talent pour verbaliser tes pensées. Pierre-Olivier, j'ai découvert ta détermination et tes avis, tels qu'ils sont aussi connus par la population. Mirjam, j'apprécie ta forte volonté de renforcer la cohésion sociale et la conciliation entre vie professionnelle et vie privée, deux thèmes qui me sont également très chers. Soyez cher·ère·s collègues, cher M. le syndic, tou·te·s cordialement remerciés.

Je remercie aussi les membres des différentes commissions avec lesquels j'ai pu travailler. Les passages dans les deux commissions (édilité et financière) étaient pour moi chaque fois un échauffement avant de présenter les X messages devant vous. Les débats étaient souvent nourris, parfois fois un peu plats et - permettez-moi de le dire – parfois un peu théâtraux. Votre engagement de milice - avec peu, peut-être, ou certainement trop peu de compétences attribuées et motivé par la volonté de faire avancer, avant l'Exécutif, notre ville -, votre soutien, mais aussi votre résistance m'ont accompagnés tout au long de mon mandat. Je vous en remercie et j'inclus dans ces remerciements les collaborateurs et collaboratrices de notre secrétariat du Conseil général. Un tout grand merci aussi à notre secrétaire de Ville et à notre secrétaire de Ville adjoint. Je quitte le Conseil général après 15 ans en tant que conseillère générale et après 49 séances en tant que conseillère communale. Je quitte mes fonctions après d'innombrables séances au Réseau Santé de la Sarine, à l'Agglomération - ayant vu passer le PA3, l'élaboration du PA4 et les préparatifs du PA5 - et à

l'Association régionale de la Sarine. Je quitte mes fonctions après 328 représentations, dont la plus étonnante était certainement l'assemblée générale de l'Association suisse des jumeaux, où je ne pouvais faire autrement que de voir double.

Je sais ce que je laisse derrière moi, un peu moins ce qui m'attend. Je n'ai pas l'intention de remplir le vide, mais de profiter des nouvelles libertés gagnées pour faire ce que j'aime aussi: les randonnées, les tours en vélo, les rencontres avec ma famille et mes ami-e-s, la lecture et les discussions avec mon mari, entre autres, au sujet de composantes qui forment une identité qu'elles soient personnelles, collectives, associatives ou politiques. J'aurai certainement l'occasion d'en discuter aussi avec vous, chers membres du Conseil général, autour d'un verre si nous devons nous croiser en ville. J'aurai le temps. Merci pour tout. (Applaudissements).

Je remercie la présidente et le secrétaire de Ville adjoint pour l'organisation de l'apéritif.

**La présidente.** Y a-t-il d'autres interventions selon l'article 73 RCG? Tel n'est pas le cas. Je clos la séance et vous invite à l'apéritif.

La séance est levée. Il est 22.07 heures.

Fribourg, le 24 juillet 2023  
MM/nm/ib/jf

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG**

La présidente:

Sonja GERBER



Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu MARIDOR

**Annexes mentionnées.**